

Rapport d'activités 2017



**" Le verbe Résister
doit toujours se
conjuguer au
Présent."**

(Lucie Aubrac)

et Made with humanity

FICHE D'IDENTITÉ

Espace Femmes Geneviève D.

Date de création : 24 décembre 1998
Nombre d'années d'existence : 19 ans
Siège social : 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD
Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON
Mail : espacefemmes74@gmail.com
Site : www.espace-femmes.org
Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Sylvie ESPENEL
Direction : Anne VAN DEN ESHOF
Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy
Comptabilité : ABG et associés - Annecy
Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593
Siret : 438 873 804 00043
Code APE : 8790B

Agréments :
Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 2009/2014
Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010
Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région Rhône-Alpes – 23.01.2007
Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :
34 adhérent-e-s

Bénévoles : 9
Salariées : 11 salarié.e.s pour un effectif moyen de 9 ETP

Chiffres clés 2017 :
2381 appels au standard, **5** permanences d'accueil, **710** femmes reçues, **2677** entretiens réalisés, **400** femmes accompagnées sur la durée, **26** femmes et **34** enfants hébergés, **838** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **115** professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

Objet :

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...
Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société
Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :

1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences
Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, Bonneville, Gaillard et Thonon
Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919
Permanences téléphoniques d'urgence
Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes
Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes
Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »
Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources

Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales
Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration

Présidente : Sylvie ESPENEL

Trésorière : Lucie RUIN

Secrétaire : Sophie SALAGER

Autres membres : Marie-Noëlle BASTARD
Monique DELDORTE
Chantal MICHEL
Claire PERRIN
Isabelle REVIL
Marie-Pascale SAILLET

Projet associatif

*Renforcer la visibilité dans la sphère
publique des violences faites aux femmes au
sein du couple*

*Développer l'engagement solidaire des
femmes pour se dégager des violences*

*Renforcer notre pôle Ressources
Violences conjugales et promotion des
relations égalitaires filles/garçons :
Sensibilisations, actions de prévention,
formations*

Equipe salariée

Direction

Anne VAN DEN ESHOF / Delphine DEVIGNY

Secrétaire de Direction

Saïda HAMDİ

Consultant-e-s socio-juridiques et techniques

Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER

Caroline NOULLET / Adeline SOUDAN

Gilles MOUSSOUX / Jade LEPAUL-PICOLET

Mathilde ROUE/ Océane SIDER

Les adhérent-e-s et bénévoles

bénévoles permanent-e-s : 6

bénévoles ponctuel-le-s : 35

Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau



De par cette couverture, nous avons acquis une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. Aussi, les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9
APPEL ANONYME ET GRATUIT

SOMMAIRE

Rapport moral

Chapitre 1 : Vie associative

Actualités 2017 : les mouvements sociaux et les politiques publiques

Des bénévoles à nos côtés

Actions réalisées à l'occasion du 8 mars

Actions menées à l'occasion du 25 Novembre

Presse

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF

Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes

Les chiffres de l'activité

1. Espace femmes, une association d'aide aux victimes spécialisée
2. L'accompagnement des femmes hébergées dans les CHRS du département
3. L'accompagnement juridique

Temps fort le 15 décembre 2017

Chapitre 3 : Hébergement / Logement

Les demandes de mises en sécurité

L'urgence

Le SIAO

Des mesures AVDL spécifiques

Les places d'hébergement gérées par l'association

De nouvelles voies d'accès au logement ?

Chapitre 4 : le Pôle Ressources et la Prévention

Réflexions et travail en partenariat

De la prévention à la formation

Sensibilisations du grand public

Rapport financier

Rapport de gestion

Rapport d'orientation

Le rapport d'activités a été réalisé par l'ensemble de l'équipe

Rapport moral

Nous avons choisi d'organiser cette assemblée générale à Thonon-les-Bains car c'est ici qu'Espace Femmes Geneviève D a été créée en 1998 ; il y a 20 ans.

20 ans ont passé, depuis une génération nouvelle de femmes est née et malheureusement le constat est toujours le même : Qu'il est difficile de lutter contre les préjugés et de faire évoluer les mentalités, quand il s'agit de progresser sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes !

Et pourtant la marche des femmes vers l'égalité, en France, a connu de grandes avancées depuis la fin des années 30. Il y a d'abord eu en 1938 la suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée. Puis les femmes se sont battues pour obtenir la citoyenneté, à travers la conquête du droit de vote, obtenu seulement en 1944. Après avoir conquis ce droit primordial, de nouvelles luttes émergent, notamment pour l'égalité devant le travail. Ensuite, la fin des années 60 et les années 70 voient le développement de nouvelles revendications féministes, liées au droit des femmes à disposer de leur corps. Puis, dans les années 2000, c'est l'idée de la parité en politique qui est au centre du débat public. Aujourd'hui, l'idée d'une égalité de chances et de droits pour les deux sexes a fait son chemin, même si dans la réalité cette égalité est loin d'être respectée et appliquée.

Si à ce jour, les lois ont posé le principe de la liberté des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, leurs mises en œuvre restent malheureusement très difficiles. Face à ce constat, le gouvernement a lancé en 2005 un Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences exercées dans le cadre conjugal. Ce plan marque le début de toute une série de lois traitant des infractions pénales dont les femmes sont victimes. Nous sommes passés de la conquête des droits des femmes, à la répression du non-respect de ces droits, car la société ne parvient toujours pas à abandonner ce modèle de patriarcat séculaire dont le fondement est la domination des hommes sur les femmes dans toutes les sphères de l'existence. Douze ans après ce premier plan, voici le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences pour 2017-2019 ; il s'est fixé pour objectif de permettre aux femmes victimes de violences, d'accéder à leurs droits d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire. Depuis 12 ans, les chiffres montrent toujours qu'une femme sur 10 est victime de violences conjugales et qu'en moyenne plus de 130 femmes sont tuées chaque année par leur partenaire ou ex-partenaire.

Ces derniers mois, des mouvements comme « Time's up » aux Etats Unis, ou « Maintenant on agit » lancé par la Fondation des Femmes en France, ont donné une visibilité importante aux violences sexuelles subies par les femmes et ont permis la libération de la parole de milliers de femmes victimes de toutes formes de violence. Si l'on s'en réjouit, notre inquiétude est de savoir comment les pouvoirs publics et la Justice vont traiter ces situations dénoncées par les femmes ? Toutes les plaintes seront-elles traitées ? Comment ? Dans quel délai ? Par quelle réponse pénale ? Des moyens supplémentaires dans les services de police/gendarmerie, dans les tribunaux sont-ils déployés pour y répondre ? Notre inquiétude est d'autant plus grande que le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, s'il est voté tel que présenté actuellement, reconnaîtra qu'il peut y avoir une pénétration sur mineur-e, sans consentement, sans que cela soit puni comme un viol qui est un crime. En effet, l'article 2 de ce projet crée un nouveau délit, celui " *d'atteinte sexuelle sur mineur-e par pénétration*", puni de 10 ans de prison. On ne parle donc plus de viol, mais d'atteinte sexuelle par pénétration ! Ce serait un grand bond en arrière pour les femmes, si ce texte était adopté.

Pour finir sur ces vingt dernières années, les associations qui soutiennent les femmes victimes de violences conjugales (ou dans d'autres domaines d'actions) sont de plus en plus en danger de disparaître par manque de moyens financiers. Pour faire avancer la cause des femmes, tous les leviers sont nécessaires : éducation, incitation, négociation et législation. Les associations jouent un rôle important pour concrétiser ces avancées. Mais depuis quelques années, les pouvoirs publics garantissent de moins en moins les financements, leur pérennité, ou les conditionnent à des délégations de service public. Le partage d'information, le travail conjoint, le dialogue se font plus rares et plus difficilement, et souvent dans un système de quasi-tutelle. Il est important de redonner ses lettres de noblesse à la loi du 1^{er} juillet 1901 en soutenant financièrement les associations. En effet en permettant aux citoyens de créer une structure associative non lucrative, les associations sont, plus que jamais, des catalyseurs de solidarité et des viviers de personnes bénévoles engagées pour une cause, qui pour nous, est de changer le mode de pensée actuel basée sur la domination d'un sexe sur l'autre.

Notre combat n'est pas terminé et nous restons et resteront mobilisées et déterminées à le poursuivre. Nous clôturerons d'ailleurs cette assemblée générale par un chant pour se donner du courage : « L'Hymne des femmes », qui est une chanson créée collectivement en mars 1971 par des militantes féministes à Paris.

Temps forts de 2017.

La parfumerie Nocibé à Annemasse nous a proposé de faire les paquets cadeaux des clients autour de la période de Noël et d'en récolter les bénéfices. Grâce aux 2100 € récoltés nous allons pouvoir ponctuellement débloquent des secours en urgence ; mais également être aux côtés des femmes lors des procédures en justice, en se constituant partie civile lors des procès. Je tiens à renouveler mes remerciements à Nocibé et aux dizaines de bénévoles qui se sont relayé-e-s en novembre et décembre pour réaliser les paquets et communiquer sur l'association et sur les violences faites aux femmes.

Pour les 20 ans d'existence d'Espace Femmes Geneviève D., nous avons décidé d'organiser en collaboration avec les autres associations de la région, l'Université d'Automne de la Fédération Solidarité Femmes à laquelle nous sommes adhérentes. Notre projet a été retenu. Depuis plusieurs mois un groupe de travail s'est constitué avec les autres associations adhérentes du territoire pour organiser cet événement de 3 jours qui se déroulera du 04 au 06 Octobre à Morillon.

Pendant 3 jours, ce sont plus de 200 salarié-e-s et bénévoles des associations adhérentes de la FNSF qui partageront leurs réflexions et leurs pratiques pour élaborer des propositions sur les thèmes de réflexion suivant :

- Domination masculine et autres rapports de pouvoir dans la lutte contre les violences faites aux femmes,
- Les politiques d'égalité Femmes/Hommes : Invisibilité des violences faites aux femmes ?

Le dernier temps fort de l'année s'est déroulé le 15 décembre 2017. L'association a organisé un atelier dans le cadre du tour de France de l'Egalité de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des droits entre les femmes et hommes. Ce tour de France avait pour objectif, pour la secrétaire d'Etat, de rencontrer le public dont les femmes victimes de violences dans le cadre d'ateliers ; la lutte contre les violences faites aux femmes étant un des axes de travail. Si Marlène Schiappa n'a pu être présente, le sous-Préfet de Saint-Julien-en- Genevois, la déléguée

départementale aux droits des femmes et à l'égalité, des représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, d'Annemasse Agglo et de la mairie de Gaillard ont participé à cet atelier. Nous avons choisi comme thème d'échanges « *La dynamique collective, une force en plus pour se dégager des violences conjugales* ». 7 femmes accompagnées par l'association sur les différentes permanences du département ont livré des témoignages forts de leur parcours semé d'obstacles pour sortir des violences (dépôt de plainte, procédures judiciaires, recherche d'un logement, non prise en compte des enfants exposés, difficultés financières...). Elles ont expliqué ce que l'accueil collectif leur apportait : ne plus se sentir seule à être dans cette situation, se soutenir, partager les expériences pour se donner du courage, pour s'échanger des conseils.... La force et le courage de ces femmes, que je tiens à remercier, ont touché et ont fait réagir les participants. Ils ont pris la mesure des difficultés rencontrées pendant des mois, des années par les femmes qui disent stop aux violences conjugales. La synthèse de ces échanges a été transmise à Marlène SCHIAPPA. Nous espérons maintenant que leurs paroles soient entendues des pouvoirs publics et que ces derniers agissent utilement et rapidement.

Sylvie ESPENEL, Présidente de l'Association

Vie associative



Actualités 2017 : les mouvements sociaux et les politiques publiques

Depuis sa création en 1998, l'association Espace Femmes a choisi d'inscrire son action dans une démarche globale de lutte contre les violences faites aux femmes. 220 000 femmes victimes chaque année en France et 120 femmes qui meurent tous les ans sous les coups de leur (ex)conjoint, ce n'est pas un problème privé, mais un problème sociétal et politique. Responsabilité de tous et toutes, les violences faites aux femmes sont le résultat d'une culture d'oppression et de domination des femmes historique et mondiale.

Nous avons souhaité revenir sur quelques évènements de l'année 2017 qui ont marqué l'histoire des droits des femmes.



Simone Veil, décédée en juin 2017, s'est battue pour que chaque femme puisse disposer de son corps. Malgré les insultes et les menaces, souvent seule contre tous, elle a continué de lutter courageusement.

Françoise Héritier, décédée en novembre 2017. Illustre anthropologue et ethnologue qui a notamment théorisé la construction de la différence des sexes.



Le 21 janvier 2017, la « Marche des femmes sur Washington » contre l'investiture de Donald Trump, pour les droits des femmes et contre le racisme.

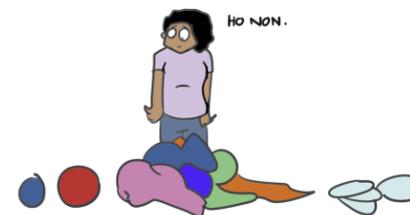
En Arabie Saoudite, grâce à la longue mobilisation d'associations féministes, les femmes ont obtenu en septembre 2017 le droit de conduire, et ce sans l'autorisation et la présence de leur mari.



En octobre 2017, une douzaine de femmes accuse Harvey Weinstein, un producteur de cinéma américain renommé, d'harcèlement sexuel, agression sexuelle ou viol. Cela va donner lieu à un mouvement international de dénonciation par les femmes des violences sexuelles qu'elles subissent. et nous l'espérons, une prise de conscience collective de ce problème.

En mai 2017, l'auteurice de bandes dessinées Emma publie sur le Net une BD sur la notion de Charge mentale qui incombe principalement aux femmes. Elle a été partagée plus de 200 000 fois sur les réseaux sociaux.

Fallait demander



Pour des actions ponctuelles...



L'aménagement d'un nouveau logement pour les femmes.....Journée montage de meubles



Un paquet cadeau contre les violences faites aux femmes

Lors des actions autour du 25 novembre aux mutuelles de France

Pour l'opération « Un paquet cadeau contre les violences faites aux femmes » en partenariat avec NOCIBE, 35 bénévoles se sont mobilisé-e-s les mercredis, samedis et dimanches.



L'association Espace Femmes Geneviève D reçoit chaque année près de 600 femmes victimes de violences conjugales.

En 2016, elle a également sensibilisé 1173 scolaires aux discriminations sexistes et formé 126 professionnel-le-s à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité.

Grâce à vos dons, nous pourrions aider des femmes victimes de violences conjugales à :

- Se mettre en sécurité par des prises en charges de nuitées d'hôtel
- Bénéficier d'un accompagnement dans leur parcours judiciaire

Vous pouvez également nous soutenir et les soutenir en adhérant à l'association.

C'est aussi une façon de

dire STOP aux violences faites aux femmes.



Mais aussi de façon permanente...



Dans le cadre de nos actions de prévention : **Lucie, Chantal et Jérôme** animent des ateliers et participent aux temps de réflexion avec l'équipe salariée



Pour alimenter les réflexions sur les temps collectifs à la permanence de Thonon avec **Sylvie**



Action réalisée à l'occasion du 8 mars



À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME : CONFÉRENCE-DÉBAT



Le droit est-il misogyne ?

Organisée par l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Grenoble et la Faculté de droit de l'université de Grenoble

Avec la participation de :

Laure IGNACE, Juriste, chargée de mission à l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
 Delphine DEVIGNY, Responsable associatif, membre de la Fédération Nationale Solidarités Femmes
 Jade LEPAUL PICOLET, Intervenante sociale, membre de la Fédération Nationale Solidarités Femmes
 Et de :
 Mihaela Anca AILINCAI, Professeure de droit à l'UGA
 Armand SAMBA SAMBELIGUE, Avocat et président de l'IDH

LE MERCREDI 8 MARS 2017, DE 18H30 À 20H30,
 A LA MAISON DE L'AVOCAT DU BARREAU DE GRENOBLE

A l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes, l'Association Espace Femmes, en tant que membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes a co-animé la Conférence « Le droit est-il misogyne ? ». L'occasion de faire un état des lieux des acquis et des « restes à acquérir » en droit français en terme d'égalité et de reconnaissance des droits des femmes.

8 mars. Le droit maltraite-t-il encore les femmes ?

L'Institut des droits de l'homme du barreau et la faculté de droit proposaient le 8 mars dernier une conférence-débat sur le thème de la place des femmes dans le droit. Soirée au cours de laquelle des intervenantes qualifiées ont pu livrer un éclairage très enrichissant sur la construction du droit dans notre pays et les stigmates dont l'exercice de la justice porte aujourd'hui encore la trace.



Melvin Armand Samba Sambeligue, président de l'IDH ; Mihaela Anca Ailincăi, professeure de droit à l'UGA ; Laure Ignace, juriste, chargée de mission de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; Delphine Devigny, dirigeante associative, membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes ; et Jade Lepaul Picolet, intervenante sociale, membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes.

Actions menées à l'occasion du 25 novembre

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes

Les sœurs Mariposas à l'origine de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette date a été choisie en hommage aux trois sœurs, Patria, Minerva et Maria Teresa, militantes en République dominicaine qui furent brutalement assassinées sur l'ordre du dictateur et chef de l'état Rafael Trujillo le 25 novembre 1960. (image de la BD « Les culottées – Pénélope Bagieu)



Chaque année, de nombreuses organisations unissent leurs forces pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes.

En Haute-Savoie la lutte contre les violences faites aux femmes est encore aujourd'hui un combat puisque nous avons reçu **710** femmes sur nos différentes permanences. Cette année, nous sommes intervenues sur diverses actions organisées sur notre département afin de continuer de rendre visibles les violences faites aux femmes et de mobiliser encore et encore les citoyennes et citoyens dans la lutte contre ce fléau.

- 4 Soirées débats suite à la projection du film « Jusqu'à la garde » réalisé par Xavier Legrand organisées par les 4 clubs Soroptimist de Haute-Savoie (Soroptimist Genevois, Soroptimist Mont Blanc, Soroptimist Chablais, Le Léman, Soroptimist Annecy) entre le 25 novembre et le 30 novembre 2017.
- Une soirée débat suite à la diffusion du film « Mon roi » réalisé par Maïwenn, organisée par Béatrice Pipers, sage-femme, au cinéma Le Parnal à Thorens-Glières le 22 novembre 2017.
- Une sensibilisation du personnel de TEFAL à Rumilly le 20 novembre.
- Une soirée Théâtre Forum organisée par les Mutuelles de France à Meythet le 24 novembre.
- Un stand dans la cafétéria de la Caisse centrale d'action sociale d'ENGIE à Annecy sur le temps de midi le 24 novembre



À l'initiative des Mutuelles de France, nous avons co-construit une soirée théâtre forum animée par trois comédien-ne-s de la compagnie ThéART & Co. Plusieurs rencontres et échanges ont permis de créer deux saynètes axées sur la difficulté de nommer les violences et briser le silence et les difficultés que peuvent rencontrer les femmes quand elles veulent déposer plainte. Trois consultantes socio-juridiques ainsi que la présidente de l'association sont intervenues afin de présenter l'association et apporter leur expertise après chaque pièce.



L'association est intervenue lors d'une soirée projection- débat au cinéma Le Parnal à Thorens Glières, le mercredi 22 novembre. Cet évènement était à l'initiative des professionnelles de la Maison de la Santé de Thorens Glières, qui organisaient du 20 au 24 novembre 2017, une semaine de prévention contre les maltraitements. Une cinquantaine de personnes a assisté à la projection du très beau et puissant film de Maïwenn « Mon Roi » et participé à un débat riche et animé. L'association Osez le féminisme 74 était également présente.

Nous tenions à remercier les clubs SOROPTIMIST pour leurs sollicitations régulières et leur engagement précieux. Les fonds que nous avons récoltés permettront aux femmes que l'association accompagne de porter leur voix devant la justice sans que l'aspect financier ne soit un obstacle et ainsi, les inciter toujours plus à sortir du silence.



Le club SOROPTIMIST du Genevois le jeudi 30 novembre 2017



Le club SOROPTIMIST d'Annecy le 25 novembre 2017



Article paru dans le Messager –Chablais le 07/12/2017

HAUTE-SAOÛLE | Des dispositifs ont vu le jour pour aider les femmes victimes de violences conjugales

Il faut rester concentrer sur les besoins des victimes



UN projet de loi a été adopté par le parlement suisse le 17 novembre 2017. Il vise à améliorer la protection des femmes victimes de violence conjugale. Des dispositifs ont vu le jour pour aider les femmes victimes de violences conjugales.

L'INFO EN 3 LIGNES
 L'association Espace Femmes Genève a été créée en 1998. Elle a pour but de soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Elle propose des ateliers de soutien, des ateliers de médiation, des ateliers de formation pour les professionnels de la santé.

CONCRETS
 L'association Espace Femmes Genève a été créée en 1998. Elle a pour but de soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Elle propose des ateliers de soutien, des ateliers de médiation, des ateliers de formation pour les professionnels de la santé.

Aide personnalisée
 L'association Espace Femmes Genève a été créée en 1998. Elle a pour but de soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Elle propose des ateliers de soutien, des ateliers de médiation, des ateliers de formation pour les professionnels de la santé.

Elle raconte ses années de souffrance

Une Thononaise a vécu l'enfer avec deux compagnons successifs. Les coups et les insultes résonnent en core aujourd'hui dans sa tête. **Temoignage.**

THONON-LES-BAINS

« Manger a recueilli le témoignage poignant de Sabrina (nom d'emprunt) qui, comme des centaines de milliers de femmes, a subi les coups de ses compagnons successifs. Pour briser la loi du silence, en ce temps où la parole des femmes se libère, elle raconte le calvaire qu'elle a enduré. »



Etat d'urgence
 Au 24 novembre 2017, 716 femmes ont été reçues par Espace Femmes sur le département de la Haute-Savoie (88 en 2016). Concernant la Chablais, 102 nouvelles femmes ont participé aux permanences (87 en 2016). L'association reçoit en moyenne 11 femmes par permanence. Celle de Thonon a lieu tous les jeudis, de 9h à 18h au 2, rue des Italiens. Pour les femmes qui souhaitent me faire connaître, il est possible de les joindre au 04.57.57.56, via l'adresse femmes@4lymail.com. Pour signaler un France, une femme sur dix est victime de violences conjugales. Une femme sur deux a subi des coups de son compagnon.

« Il me frappait avec une ceinture moelleuse »
 L'horreur se poursuivit. Tous les jours, elle se réveillait avec des coups de poignard sur le visage. Elle se souvient de ces moments où elle se sentait seule, où elle se sentait trahie. Elle se souvient de ces moments où elle se sentait seule, où elle se sentait trahie. Elle se souvient de ces moments où elle se sentait seule, où elle se sentait trahie.

Espace Femmes Geneviève D. aide les femmes victimes de maltraitance

Espace Femmes Geneviève D. est une association d'aide aux victimes créée en 1998 qui accueille, écoute et accompagne les femmes victimes de violences conjugales (maltraitance), durant des permanences gratuites et anonymes, sur tous les territoires de la Haute-Savoie. Elle a été fondée suite à l'association de Geneviève D. par son mari.



Sabine Sidet et Geneviève D., conseillères sociopsychologiques sur le territoire de Chablais.



Article paru dans le Dauphiné Libéré le 19/10/2017

Article paru dans le Dauphiné Libéré le 21/01/2017

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes)

Dès sa création, Espace Femmes a rejoint le réseau Solidarité Femmes, 1^{er} réseau féministe à avoir dénoncé les violences faites aux femmes au sein du couple. Constituée de 67 associations, réparties sur le territoire national, la Fédération est à l'origine de la création du 3919, elle en est toujours responsable aujourd'hui. Elle a pour mission d'accompagner et de soutenir la parole des femmes qui dénoncent les violences subies. Partout en France, près de 19 000 femmes ont été reçues, plus de 2000 femmes et 2200 enfants ont été mis en sécurité par les associations du réseau.

Au sein des associations petites ou grandes, 1200 professionnel·les formés à la complexité de cette problématique répondent au téléphone, accompagnent les femmes dans les procédures juridiques, les soutiennent dans la recherche d'une solution de logement sécurisée pour elles et leurs enfants et travaillent à leurs côtés pour qu'elles retrouvent leur place de citoyenne. 540 militant·e·s bénévoles apportent également leur concours dans différents domaines ; ils/elles sont aussi le garde-fou contre les éventuelles dérives d'une institutionnalisation qui ne peut que nuire aux droits des femmes que nous voulons affirmer et défendre.



L'ensemble des associations du territoire Rhône Alpes Auvergne prépare les Universités d'automne 2018 de la FNSF qui se dérouleront à Morillon grâce au partenariat établi avec la CCAS d'ENGIE. Malgré la charge de travail non négligeable que cela représente, l'aventure est exaltante.

La Fédération Solidarité Femmes c'est aussi :

- Un pôle de réflexion et d'expertise bâti sur plus de 30 années d'expérience
- Un espace de propositions et d'alertes via des commissions de travail nationales
- Un guide juridique sur le logement
- Des billets juridiques réguliers
- Un centre de formation
- Des veilles parlementaires en lien avec l'actualité parlementaire, législative et jurisprudentielle concernant les violences faites aux femmes et plus généralement les droits des femmes

Notre territoire représenté au Conseil d'administration de la FNSF



Depuis 2015, mon engagement au Conseil d'administration de la FNSF me permet de porter avec Frédéric REVERET de Filactions les réflexions de notre territoire sur l'organisation du réseau, son articulation avec l'équipe du Siège à Paris. C'est aussi m'approprier une nouvelle place passant de directrice à Administratrice. Les chantiers sont nombreux : la déclinaison du 5^{ème} plan Violences, l'organisation des différents services en interne, mais aussi l'articulation entre notre projet associatif militant d'intérêt général et les politiques publiques mises en place. **Anne Van Den Eshof**

"Il est pourtant clair que la principale performance de chacun est sa capacité à participer à l'intelligence collective, à mettre en sourdine son je et à s'insérer dans le nous, celui-ci étant plus riche que la somme des je dans laquelle l'attitude compétitive enferme chacun."

Albert Jacquard « Mon utopie »

Implication d'une salariée à la commission justice de la FNSF

La commission justice n'a pu se réunir qu'à 2 reprises durant l'année 2017 du fait des difficultés budgétaires de notre fédération. Pour autant, les juristes, avocates, salarié-e-s des associations, responsables associatifs inscrit-e-s dans cette commission nationale n'ont pas cessé de travailler et ont beaucoup œuvré par d'autres modes de communication.

Dans cette commission nationale, il est question :

- d'informer et conseiller les associations du réseau sur les évolutions du droit en matière de violences faites aux femmes
- former et soutenir l'équipe du 3919–Violences Femmes Info sur les questions juridiques
- coordonner le plaidoyer juridique de la fédération auprès des ministères.

En 2017, des chantiers ont été travaillés :

- L'édition en mai 2017 d'un guide juridique « logement et violences conjugales ». Ce guide a pour objet d'aider les femmes à pouvoir se saisir des textes de loi lorsqu'elles quittent le domicile et/ou lorsqu'elles veulent accéder à un nouveau logement.
- Une enquête nationale sur les refus d'enregistrer les plaintes a été réalisée afin d'avoir des données tant quantitatives que qualitatives sur ce phénomène pour être ensuite présentée au Ministère de l'intérieur.
- Plusieurs observations ont été faites sur une proposition de loi relative au principe de garde alternée des enfants, déposée à l'Assemblée nationale le 17 octobre 2017.
- La constitution d'un réseau national d'avocat-e-s sensibilisé-e-s à la problématique des violences au sein du couple.

Accueil et accompagnement des victimes

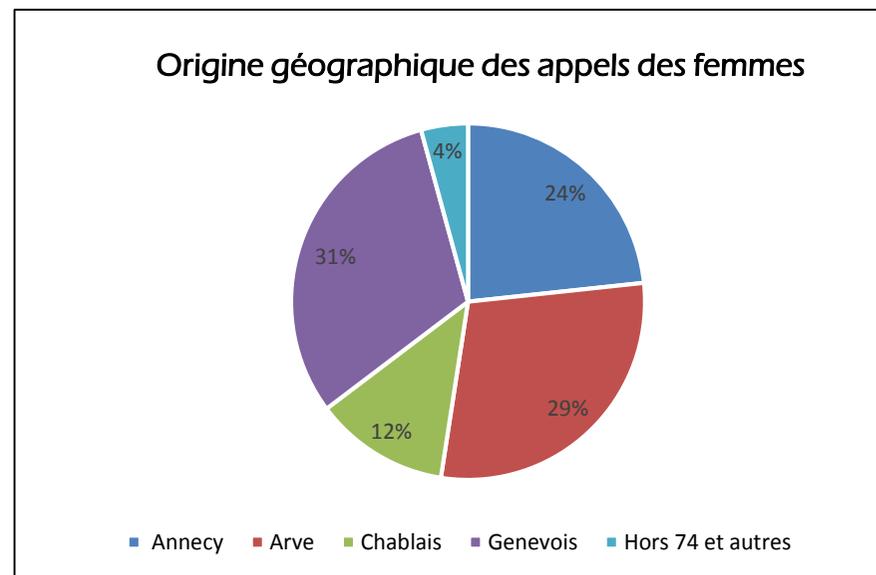
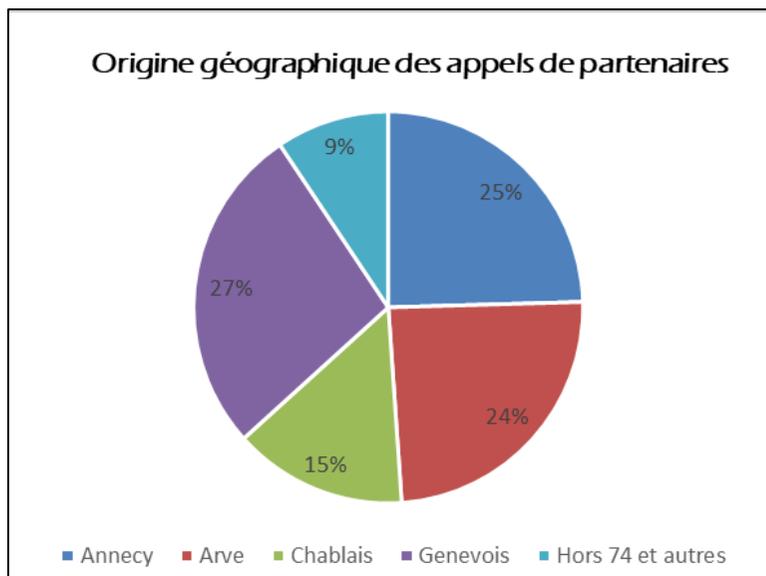


Lutte contre les **violences** faites aux femmes
Nous sommes toutes et tous concernés, **Réagissons !**



Les chiffres de l'activité

- ☒ **2381** appels reçus au standard
- ☒ Dont **1423** appels de femmes
- ☒ Dont **958** appels de partenaires



710 femmes reçues au cours de l'année dont **569 nouvelles femmes**.

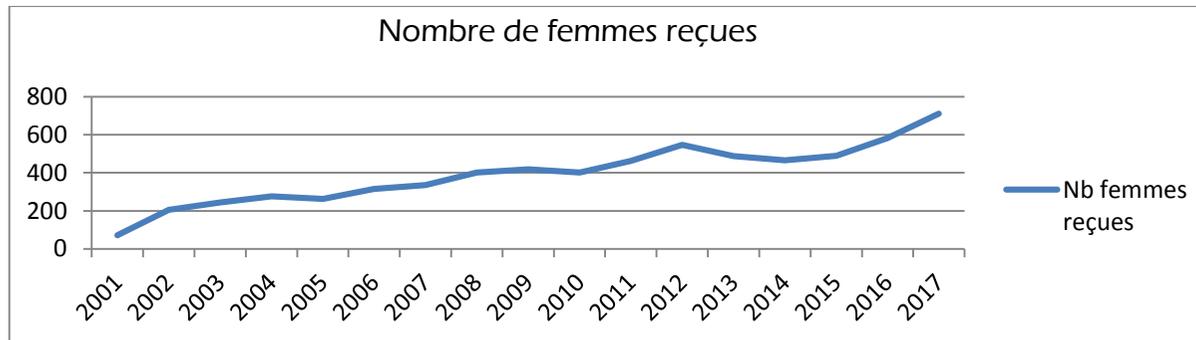
433 femmes sont venues rencontrer les consultantes lors **des permanences d'accueil physique**.

238 ont préféré avoir un **premier entretien téléphonique**

39 ont eu un **premier contact sur un lieu extérieur** compte tenu de leurs contraintes en matière de mobilité ou de surveillance par leur conjoint (hôpital, lieu de travail, CHRS...)



22% d'augmentation du nombre de femmes reçues entre 2016 et 2017 et de **45 %** entre 2015 et 2017.



Malgré cette forte augmentation du nombre de femmes accueillies, l'association Espace Femmes met tout en œuvre pour maintenir une qualité d'accueil et d'accompagnement optimal. Sachant que les moyens humains et financiers de l'association n'augmentent pas proportionnellement au nombre de femmes reçues, nous risquons de rencontrer des difficultés à l'avenir.

2677 entretiens ont été réalisés, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année 2016 et de 51% par rapport à l'année 2015.

Les consultantes ont reçu 55 femmes en moyenne chaque semaine, soit 12 femmes de plus par semaine qu'en 2016. Les permanences les plus fréquentées sont celles du Genevois (623 entretiens réalisés) et d'Annecy (540 entretiens réalisés).

Origine géographique des femmes reçues en permanences physiques



Genevois 33 %



Annecy 29%



Chablais 20 %



Arve 18%

Par rapport aux années précédentes, la permanence de la Vallée de l'Arve représente une part moins importante de femmes reçues alors que celle d'Annecy voit sa part augmenter.

Rappelons que sur chaque lieu de permanence, les femmes sont reçues sans RDV. Deux consultantes de l'association sont présentes pour les accueillir sur le collectif et/ou en entretien individuel selon les souhaits et les besoins de chacune.

Concernant la **permanence de la Vallée de l'Arve**, la baisse de la fréquentation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le changement de lieu de permanence fin 2016. Elle se situe actuellement au 245 avenue du Coteau à Bonneville. Un temps de repérage a été nécessaire aux femmes et aux partenaires.
- L'étendue et la ruralité du territoire avec des moyens de transports en commun limités. L'éloignement du lieu d'accueil de la gare de Bonneville.

Du fait de ces contraintes, les personnes demandent davantage de rendez-vous extérieurs ou téléphoniques.

Par ailleurs, nous avons pu repérer que, sur ce territoire, les femmes viennent plus ponctuellement, avec un besoin précis, s'inscrivant ainsi moins dans un accompagnement sur la durée ou dans une action collective.

Concernant la **permanence d'Annecy**, le local a déménagé en 2017. Notre ancien lieu d'accueil étant voué à la destruction, sur proposition de la MJC des Romains, nous nous sommes installées 9, rue de la Solidarité dans le complexe accueillant une crèche, une ludothèque.

Ce nouvel espace nous permet de recevoir les femmes dans de meilleures conditions et peut expliquer l'augmentation de la fréquentation sur ce territoire.

La permanence du Genevois est très fréquentée, et ce depuis de nombreuses années. Le fait de proposer un accueil collectif et sans rendez-vous sur l'ensemble de la journée du jeudi a néanmoins suscité une augmentation très nette du nombre de femmes reçues chaque semaine. Si les journées de permanence durant lesquelles une vingtaine de femmes venaient nous rencontrer représentaient jusque là l'exception, elles sont devenues très régulières dans le courant de l'année 2017. La Marmite, repas préparé et animé par des bénévoles, rencontre également un grand succès et attire de nombreuses femmes. C'est à la fois un moment de retrouvailles, de transmission entre celles qui connaissent l'association depuis longtemps et celles qui viennent pour la première fois, et l'occasion de tisser des liens de solidarité et d'amitié.

Le jeudi est par ailleurs souvent le jour des audiences devant le juge aux affaires familiales. Les deux consultantes du territoire se trouvent alors contraintes d'être dans le même temps présentes à Gaillard et à Thonon les bains. Cela n'est pas satisfaisant quant à la qualité de l'accueil que nous proposons alors sur la permanence, la possibilité d'entretiens individuels se trouvant de fait très limitée.

Afin de rétablir les conditions d'un accueil chaleureux et favorisant la prise de parole et les échanges entre les femmes, l'équipe a notamment sollicité le soutien de l'agglomération et réfléchi à de nouvelles modalités d'organisation de cette permanence pour l'année à venir.

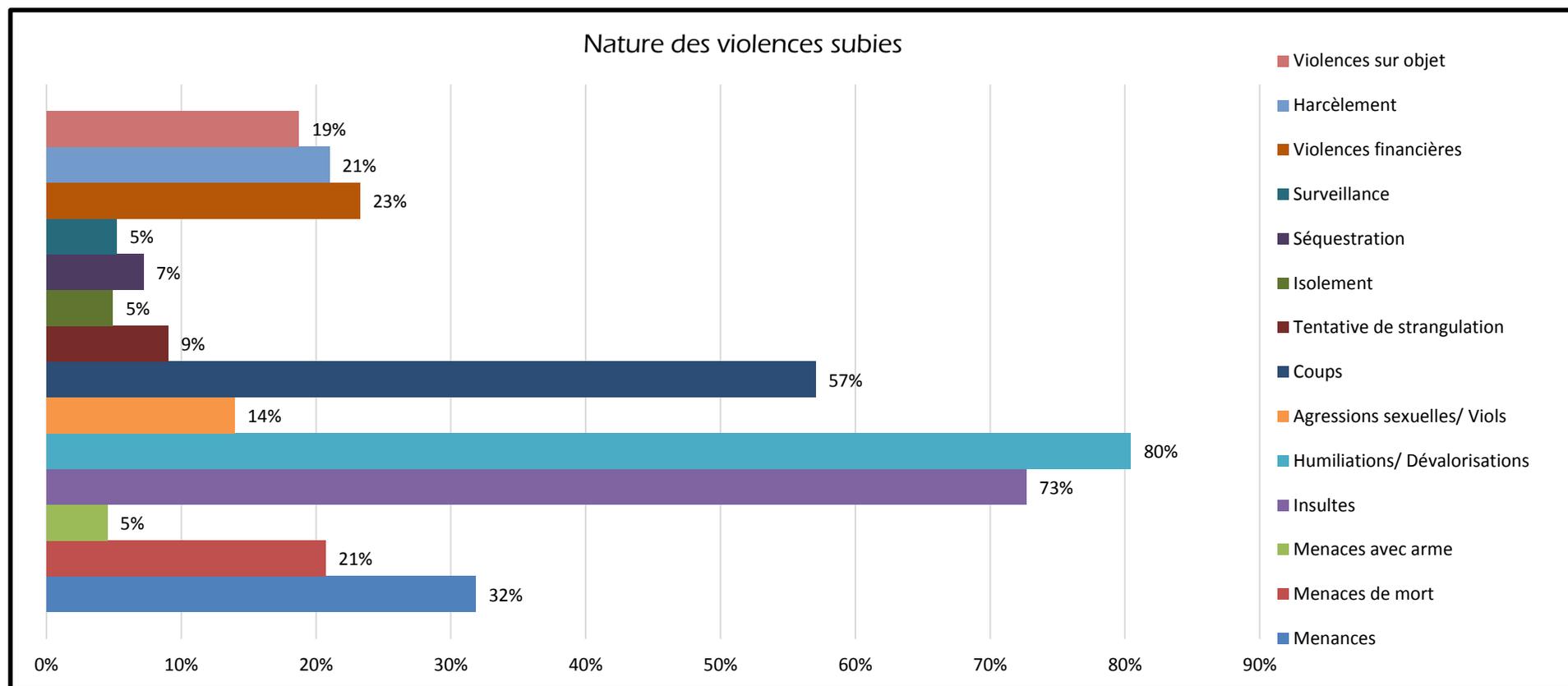
La permanence de Thonon est maintenant bien repérée par les femmes et les partenaires.

Tous les jeudis, se croisent régulièrement des femmes d'horizons très différents qui viennent alimenter des temps collectifs riches de réflexion et d'émotions de toute sorte. Suite à des sollicitations de journalistes, plusieurs victimes ont souhaité porter leur parole elles-mêmes, malgré les craintes que cela générerait. Un temps de préparation a été organisé en amont avec elles.

Face aux diverses questions des victimes concernant leur présence aux audiences correctionnelles, nous avons proposé à plusieurs d'entre elles d'assister à un procès. Cela les a rassurées quant à leurs capacités à prendre la parole devant un tribunal.

400 femmes se sont inscrites dans un suivi en 2017. Cela représente plus de 50% du total des femmes reçues. Là encore, ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2016, de **28 %**. Dans le cadre du suivi des femmes, une grande partie du temps est consacrée aux accompagnements dans les démarches et procédures juridiques en lien avec les violences, au pénal et au civil (dépôts de plainte, rendez-vous avocat.es, audiences...). Le parcours pour se dégager des violences est souvent long et parsemé d'étapes, de choix difficiles mais aussi de bon nombre de pressions extérieures de toute sorte. L'inscription dans la durée de notre soutien et l'assurance qu'aucune injonction ne leur sera faite sont des éléments sécurisants qui participent au renforcement de leurs capacités personnelles et à la restauration de l'estime d'elles-mêmes.

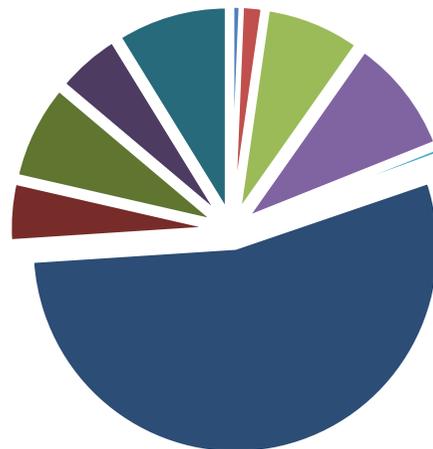
Contrairement aux idées reçues, les femmes victimes de violences ne subissent pas uniquement ou principalement des coups. Tout au long de la vie du couple, de sa formation à sa séparation, les agresseurs exercent différentes formes de violences afin d'asseoir leur domination sur la victime. Les violences les plus fréquentes sont verbales et psychologiques. Elles arrivent souvent en premier, de manière diffuse, insidieuse et progressive. Le graphique ci-dessous donne une idée de l'étendue des violences dont sont victimes les femmes que nous accompagnons dans le cadre de nos missions.



Dans le souci de faciliter le parcours des femmes et de ne pas renforcer leur sentiment de confusion lié aux injonctions paradoxales des agresseurs il semble important que chaque femme sache précisément ce qu'elle peut attendre des différents services auxquels elle s'adresse. Par voie de conséquence il est nécessaire que les structures soient claires sur leurs missions et leurs limites avec comme intérêt commun que les victimes soient orientées vers les différents partenaires selon leurs besoins.

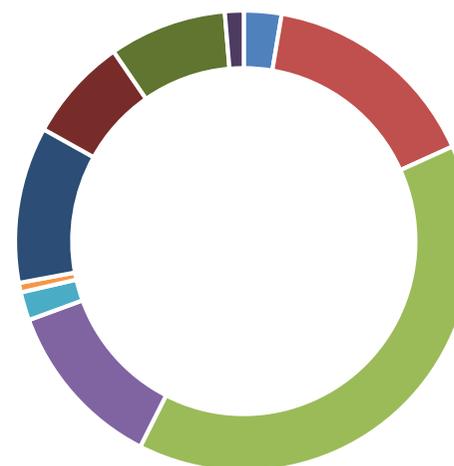
Services orienteurs

- Parquet
- Autres services judiciaire (JAP, SPIP, Magistrat)
- Police / Gendarmerie
- Médical dont UMJ
- Mairies, service social
- Autres associations
- Partenaires conventionnés (CAF, services sociaux du Département)
- 3919



Orientation des femmes reçues vers les services ou dispositifs

- SPIP
- Forces de l'Ordre
- Avocats
- Organismes sociaux
- Mairies
- Préfecture
- Organismes logement/ hébergement
- Services médicaux
- Services d'accès au droit
- Assurances



Fem Do Chi : stage d'auto-défense pour femmes

Grâce au soutien du Comité d'Action Mutualiste « 8 mars » des Mutuelles de France, 9 femmes ont pu participer à un stage sur un week-end à Meythet au mois de juin.

Les retours sont toujours très positifs et de nombreuses autres femmes attendent que nous puissions organiser de nouveaux stages. Par manque de temps en 2017 et du peu de disponibilités de l'association genevoise qui propose ces stages (Viol Secours), nous n'avons pas réussi à en programmer au deuxième semestre. Des bénévoles de l'association et Viol Secours sont néanmoins en lien pour prévoir de nouvelles sessions dès 2018.

Soucieuses de permettre l'accès à ces stages au plus grand nombre de femmes en proposant un tarif abordable, nous ne pourrions les organiser sans le soutien financier d'associations partenaires (Tao Mouso, secours catholique, Clubs Soroptimist).

L'accompagnement des femmes hébergées dans les autres structures du département

Nous avons accompagné **43 femmes hébergées** dans d'autres structures du département au cours de l'année 2017. Celles-ci étaient accueillies dans **16 structures** d'hébergement différentes : CHRS, AME, Résidences sociales, FJT, Hôtels, logements temporaires des CCAS, dispositifs d'accueil dédiés aux femmes victimes de violences... Les femmes hébergées sur les places d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences gérées par La traverse sont naturellement les plus représentées (37%), devant celles accueillies par l'association La Passerelle (21%). Nous déplorons que notre collaboration avec Les Bartavelles soit devenue très rare ; nous l'expliquons par la nouvelle orientation des places d'urgence auparavant réservées par la structure aux femmes victimes de violences sur l'accueil des familles.

Nous déplorons que les femmes hébergées dans le cadre de l'urgence aient parfois à enchaîner plusieurs solutions temporaires (nuitées d'hôtel en attendant un accueil sur les places d'urgence gérées par les CHRS par exemple). Nous y voyons un double risque de précarisation de leur situation, voire de mise en errance. L'association représente alors un lien important et une cohérence dans le parcours puisque l'accompagnement peut se poursuivre malgré les déplacements des familles.

Dans le cadre de ce dispositif, **328 entretiens** et accompagnements ont été réalisés.

Le travail de collaboration avec les CHRS nécessite par ailleurs des rencontres régulières et la rédaction de documents-cadre définissant les objectifs et les modalités du travail mené en commun auprès des victimes. **7 rencontres** avec les CHRS ont ainsi eu lieu en vue de partager nos connaissances de la problématique et de ses effets sur les femmes, mais aussi pour s'assurer de la cohérence de l'accompagnement proposé aux victimes.

La convention avec La traverse a été signée au mois de mai 2017. Elle pose le principe général d'un travail conjoint sur les situations en fonction des besoins repérés, de l'entrée à la sortie du dispositif d'urgence Femmes Victimes de Violences, à partir des compétences respectives et spécifiques de chacune des équipes. Elle est complétée d'une trame commune d'évaluation du danger et de l'urgence au moment de la demande de mise en sécurité.

La convention avec la Passerelle est toujours en cours de rédaction.

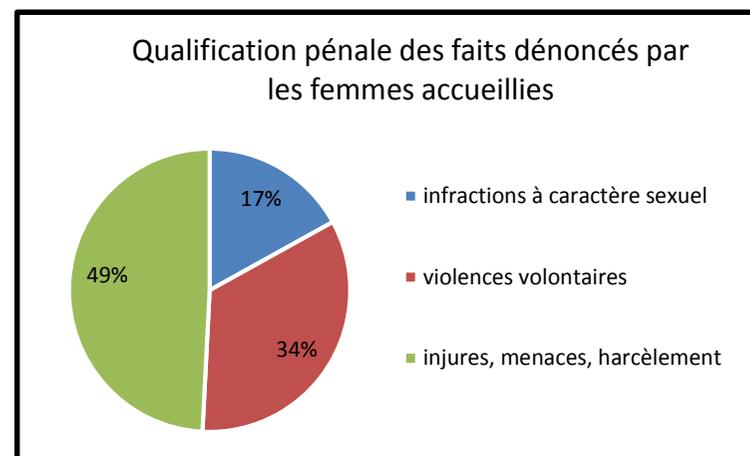
Par ailleurs, nous avons recensé **78 appels** de structures hébergeantes pour des soutiens sur des situations.

L'accompagnement juridique

En 2017, les consultantes socio-juridiques ont réalisé **120 accompagnements physiques des victimes dans leurs procédures**, **34** rendez-vous concernaient des procédures civiles (rdv avocat-e-s ou audiences JAF le plus souvent) et **82** avaient trait à des procédures pénales (dépôts de plainte ou audiences au tribunal correctionnel).

Par ailleurs, en 2017, nous avons soutenu **2 femmes dans une demande d'ordonnance de protection des victimes**. Depuis 2010, la loi permet aux femmes victimes de violences conjugales de saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) pour demander une Ordonnance de Protection des Victimes (OPV). Pour obtenir cette OPV, il faut démontrer l'urgence de la situation et l'existence de violences aux moyens d'éléments de preuves significatifs. Le JAF fixe alors une date d'audience durant laquelle il se prononcera sur la délivrance ou non de l'OPV et sur sa composition. Il peut notamment statuer sur l'interdiction au conjoint violent d'entrer en relation avec la victime, l'attribution de la jouissance du domicile conjugal, les modalités d'exercice de l'autorité parentale et la contribution aux charges du mariage ainsi que celles de l'entretien et de l'éducation des enfants. L'OPV est censée être une mesure d'urgence mais les délais de traitement par les tribunaux sont souvent de plusieurs mois, avant d'avoir une audience. Dans les faits, l'OPV est délivrée de manière très disparate suivant les tribunaux. Nous constatons par exemple que toutes les demandes d'ordonnance de protection que nous avons faites au parquet de Bonneville n'ont pas trouvé de suites favorables.

Comme nous avons pu le constater dans le tableau ci-dessus sur la nature des violences subies, les femmes que nous recevons sont victimes de plusieurs violences simultanément, qui sont, la plupart du temps, pénalement répréhensibles. Cependant, plusieurs facteurs freinent les velléités de dénonciation des faits pour certaines : la honte, la peur des représailles, la culpabilité de nuire à leur (ex)conjoint, le deuil de l'idéal de couple et de famille sont autant d'obstacles. De plus, afin de qualifier pénalement les faits de violences que les femmes dénoncent, la loi prévoit qu'elles doivent en produire la preuve (certificats médicaux, photographies, attestations de témoins...) Sachant que la particularité de ces violences est qu'elles ont lieu dans l'espace privé, en vase clos, et que les auteurs de violences utilisent de nombreuses stratégies pour cacher ce qu'ils font, les femmes victimes ont beaucoup de difficultés à se faire entendre. Enfin, l'étalement des violences dans le temps et la multiplicité des formes de violences subies complexifient la qualification pénale des faits et la poursuite des auteurs pour **l'ensemble des violences commises**.



Dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, l'association Espace Femmes est actrice au sein du réseau de professionnelles qui œuvrent pour l'élimination des violences faites aux femmes.

En 2017, la nouvelle Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Madame Joséphine Kudin, a initié des rencontres inter-professionnel-les par parquet. Ainsi, l'association Espace Femmes a été représentée à ces réunions réseau par deux consultantes sociojuridiques de chaque territoire. Ces premiers temps d'échanges ont permis au procureur-e de chaque parquet de nous faire part de la politique pénale en matière de violences conjugales et Mme Kudin a présenté les chiffres des violences faites aux femmes dans le couple sur le département de la Haute Savoie.

L'objectif à venir est de re-clarifier les missions de chacun-e des professionnel-les et l'articulation entre nos différentes structures. Le but est de faciliter le parcours des femmes victimes de violences conjugales et de créer une véritable cohérence entre les professionnel-les dans leur spécificité respective. Suite à la première rencontre qui s'est tenue sur la vallée de l'Arve, une clarification des missions de chacun-e s'est avérée nécessaire.

Enfin, nous avons présenté en 2016 le **programme d'évaluation personnalisée des victimes** mis en œuvre par le ministère de la justice. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la commission européenne autour de la justice pénale

L'objectif de ce programme est de permettre d'offrir aux victimes d'infractions l'aide, les conseils, l'assistance et la protection nécessaire. Il est question de renforcer les droits des victimes de la criminalité, afin que toute victime puisse se prévaloir du même niveau fondamental de droits, quelle que soit la nationalité et quel que soit le lieu de commission de l'infraction dans l'Union européenne.

L'article 22 de cette directive souligne l'exigence d'une évaluation personnalisée pour déterminer les besoins spécifiques *individuels* de la victime, afin d'assurer le mieux possible la sécurité de la victime durant la procédure judiciaire.

Au cours de l'année 2017, nous nous sommes donc attelées à créer une trame d'évaluation spécifique à la problématique des femmes victimes de violence conjugale, ceci rentrant pleinement dans l'habilitation octroyée par la cour d'appel de Chambéry à notre association en tant qu'association départementale d'aide aux victimes de violence conjugale et cela répondait également au financement qui y était adjoint.

Au-delà, la création de cette grille spécifique rejoint totalement notre travail au quotidien puisque pour la seule année 2017, nous avons traité **133 situations d'urgence** à la demande des partenaires ou des femmes elles-mêmes.

Aussi, suite à l'élaboration de cette grille, nous avons fait un courrier fin 2017 aux 3 procureur-e-s du département pour nous inscrire activement dans un partenariat avec leurs services, proposant de nous rendre disponibles très rapidement pour pouvoir mesurer les risques et enjeux en matière de sécurité. Mme la Vice-Procureure d'Annecy, Mme Imberton, a répondu favorablement à notre proposition et nous devrions la rencontrer courant 2018. Nous sommes en attente de réponses des Parquets de Bonneville et Thonon les Bains.

Temps fort le 15 décembre



A l'occasion du Tour de France de l'égalité mis en place par la secrétaire d'Etat Marlène SCHIAPPA, L'association a été choisie pour organiser une rencontre sur un de nos lieux d'accueil. Celle-ci a eu lieu dans nos locaux à Gaillard le vendredi 15 décembre 2017.

Il nous est apparu important que ce soit les femmes directement concernées par cette problématique qui puissent parler des obstacles lors de la séparation. Cet échange a été riche en émotions, les femmes en sont sorties soulagées d'avoir été entendues et reconnues dans leurs difficultés.

Cet échange à susciter le souhait des politiques locaux pour multiplier ce type d'évènement sur le département.

Depuis quelques années, je fréquente régulièrement l'association Espace Femme. Cette association m'aide et me soutient dans toutes les démarches que j'ai pu entreprendre pour essayer de mettre fin aux différents types de violences dont j'étais victime.

Pour pouvoir me soustraire aux violences, je me suis vite rendue compte que j'allais avoir besoin de l'aide de la justice. Cependant, j'ai souvent été déçue par le système judiciaire en ce qui concerne la problématique des violences. Ainsi, depuis plus de 3 ans, je vais d'audience en audience, de conclusions en conclusions, en passant par l'intervention des assistantes sociales, l'information préoccupante, la mesure d'aide éducative, l'expertise médico-psychologique et l'intervention des gendarmes ou de la police. Cependant, les différents verdicts reçus (ordonnances du juge ou conclusions d'expertise) m'ont rarement donné l'impression que les intervenants (juges, avocats, assistantes sociales, gendarmes...) comprenaient réellement le cycle des violences, comment il fonctionne et surtout ce qu'il y a lieu de faire pour s'en extraire. J'ai très souvent été déçue et découragée durant ce long parcours avec la sensation de ne pas avoir été entendue ni comprise par ces différents intervenants.

C'est dans ce contexte de découragement que l'association espace femme m'a proposé de rencontrer les autorités politiques concernées, le but étant de partager mon expérience et rendre compte des mes difficultés. Il n'était pas évident pour moi de parler de mon vécu face à des personnalités importantes mais je sais aussi que la seule façon de sortir des violences est d'en parler. Malgré mon appréhension de départ, il s'est avéré que cette rencontre a été particulièrement bénéfique pour moi. D'abord parce que j'ai vraiment eu l'impression d'être entendue, soutenue et encouragée lors de cette rencontre. Ensuite parce que les personnes présentes ont pu mesurer l'impact de mes difficultés dans le quotidien et qu'elles ont pu prendre en compte mon témoignage pour pouvoir poser des actes concrets pour lutter contre les violences dans notre société. J'espère que cette rencontre pourra aider d'autres femmes à s'en sortir. En tout cas, il était important pour moi de témoigner aussi dans ce but. Prendre la parole devant les différentes personnalités présentes m'a permis de dépasser mes appréhensions, de sortir de l'isolement et de me sentir fière de moi et du chemin parcouru. Merci à tous ceux et celles qui ont rendu cette rencontre possible, qui m'ont donné la parole et qui m'ont écouté avec bienveillance.

M.Y



Chapitre 3

Hébergement/ Logement



Les demandes de mises en sécurité

L'association a recensé **285 demandes de mise en sécurité** en 2017.

173 demandes ont été formulées directement à l'association par les femmes dans le cadre de nos permanences d'accueil physique ou téléphonique, en urgence ou non.

112 demandes ont été faites dans le cadre du dispositif de mises en sécurité national géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Origine géographique des demandes faites directement à l'association par les femmes :



Genevois **31%**



Chablais **23%**



Arve **20%**



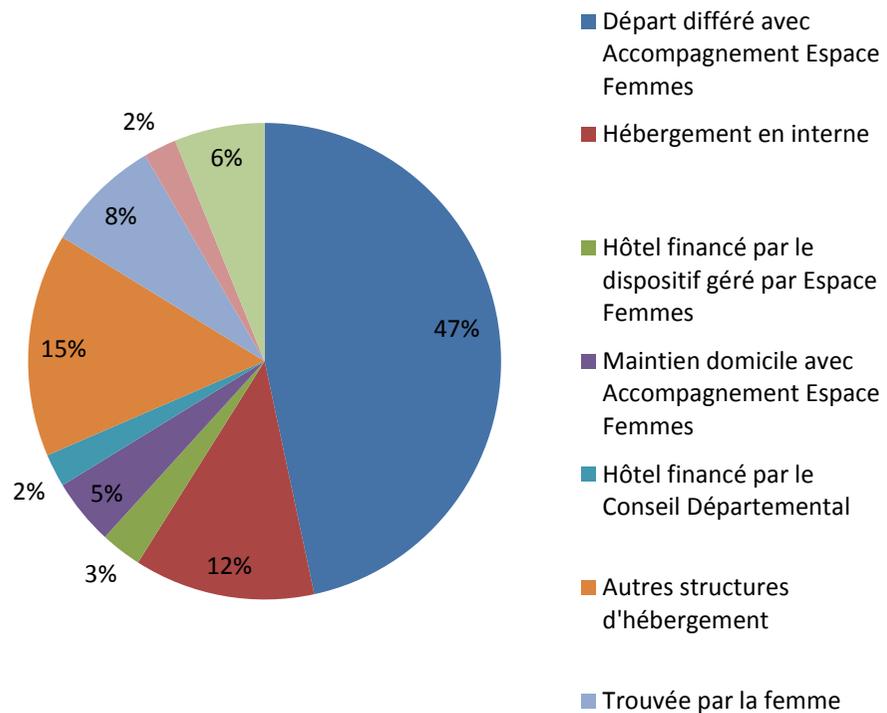
Annecy **20%**



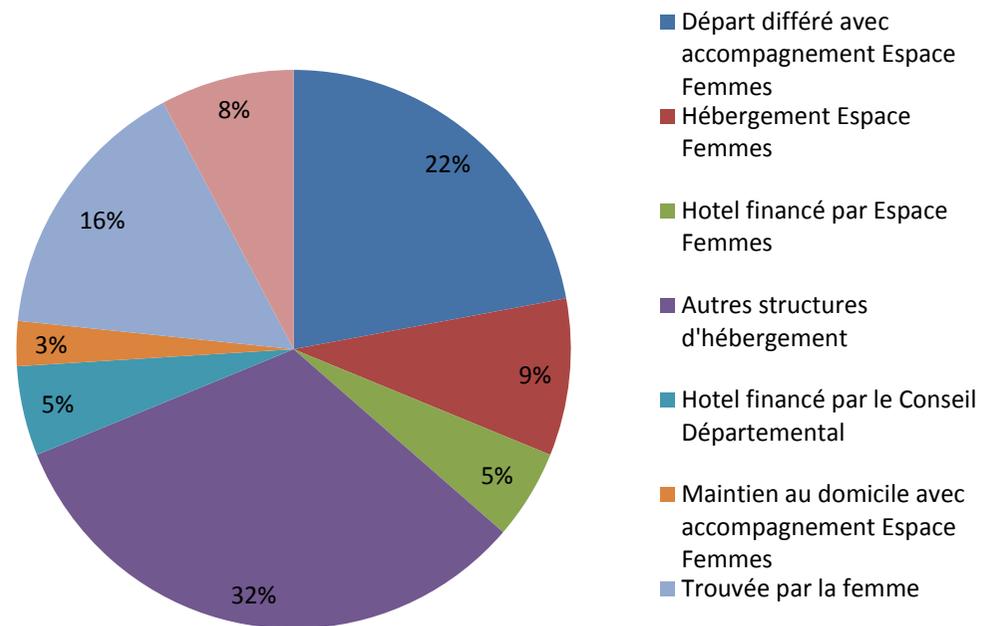
Hors **74 6%**

Pour chaque demande de mise en sécurité formulée par les femmes, les consultantes de l'association évaluent la dangerosité de la situation et envisagent les réponses possibles en fonction des besoins repérés pour et par la personne.

Solutions proposées pour l'ensemble des demandes de mises en sécurité



Focus sur les solutions proposées pour les demandes de mises en sécurité en urgence



Au terme de l'entretien d'évaluation du danger réalisé conjointement par les femmes et les consultantes, 25% des victimes ont préféré reporter leur départ du domicile. Plusieurs options sont alors envisagées avec elles :

- les soutenir dans leurs stratégies de protection et la préparation d'un départ dans de meilleures conditions,
- les aider à se maintenir dans leur domicile en mobilisant les procédures juridiques permettant de sécuriser le logement.

Lorsque les femmes ont été contraintes de quitter le domicile en urgence, la solution la plus fréquemment trouvée est celle de l'accueil dans une structure d'hébergement d'urgence (La Traverse à Annecy, la Margelle à Thonon les bains, la Maison Coluche à Annemasse ou les Bartavelles à Bonneville).

L'association a par ailleurs mobilisé des solutions d'hébergement en interne dans 14% des situations, en accueillant les femmes sur des places CHRS ou ALT lorsqu'elles étaient disponibles, ou en finançant quelques nuitées d'hôtel permettant aux victimes de se poser en attendant de pouvoir envisager la suite.

Notons que les femmes elles-mêmes, à l'issue de l'entretien avec une consultante, ont trouvé leur propre solution dans 16% des cas.

Enfin, l'association n'a pu apporter de réponse pertinente à la demande d'hébergement pour 6 situations :

- pour 4 d'entre elles, il ne s'agissait pas de violences sexistes au sein du couple, nous avons donc réorientées les personnes vers les services compétents.
- pour une femme, sa situation administrative l'empêchait d'accéder légalement à une solution d'hébergement
- enfin, nous n'avons pu trouver aucune solution à une femme qui relevait pourtant des missions de l'association, faute de place sur l'ensemble des structures et dispositifs du département. Si cette situation a été unique dans l'année, nous ne pouvons que déplorer d'avoir eu à annoncer à une victime notre incapacité à l'aider à trouver une solution de mise en sécurité.

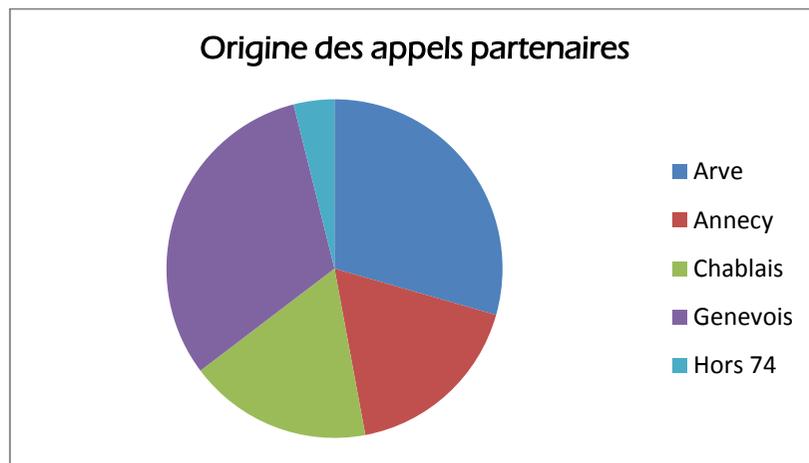
L'urgence

Les femmes, comme les partenaires, qui ont besoin d'échanger en urgence avec une consultante socio-juridique peuvent contacter l'association du lundi au vendredi de deux façons :

- Par téléphone de 13h30 à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Par mail du lundi au vendredi de 9h à 17h

En dehors de ces permanences d'urgence, les femmes s'adressent également parfois à l'association en se rendant directement dans les locaux administratifs situés à La Roche sur Foron, ou encore sur les différents lieux des permanences physiques.

Ainsi, 173 demandes ont été enregistrées au cours de l'année 2017. 122 d'entre elles émanaient directement des femmes, alors qu'il s'agissait de sollicitations des partenaires à 51 reprises.



Si les femmes expriment majoritairement des demandes de mise en sécurité (voir graphique sur les réponses apportées), elles ont parfois avant tout le besoin d'être entendues, rassurées, et d'être soutenues dans les stratégies de protection qu'elles expérimentent déjà face à leur agresseur.

Le premier contact établi avec elles dans ce cadre est néanmoins précieux et permet souvent d'amorcer un accompagnement dans la durée.

La convention signée en mars 2016 était applicable un an. Une grande partie de l'année 2017 a donc été consacrée aux échanges avec l'équipe départementale du SIAO sur de nouvelles modalités de partenariat et sur la procédure spécifique à envisager quant aux demandes de mises en sécurité des femmes victimes de violences au sein du couple.

Dans ce cadre, l'association est considérée comme un organisme mixte, à la fois structure 1^{er} accueil et gestionnaire de dispositifs d'hébergement et de logement accompagné.

En tant que structure 1^{er} accueil, nous sommes en mesure d'évaluer les demandes de mises en sécurité des femmes victimes de violence au sein du couple et de préconiser une orientation sur une place d'hébergement ou une mesure d'accompagnement.

En tant qu'organisme hébergeur, nous pouvons proposer des solutions d'hébergement aux femmes qui ont besoin de se mettre en sécurité, avec leurs enfants.

Ce n'est qu'au début de l'année 2018 qu'une nouvelle convention a pu être rédigée, précisant les engagements réciproques de l'association et du SIAO 74. Elle précise notamment que l'association pourra réaliser des admissions directes sur les places qu'elle gère en interne, en informant au plus vite le SIAO, et prévoit que les saisies sur le logiciel pourront être anonymisées, au regard de la dangerosité de chaque situation.

Un protocole technique précise également les modalités d'intervention de l'association en tant que structure spécialisée dès l'enregistrement des demandes de mise en sécurité par le SIAO.

Des mesures AV DL spécifiques

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit dans une démarche d'insertion par le logement permettant de soutenir les personnes ayant des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Les mesures AVDL proposées par l'association Espace Femmes ont pour objectif de renforcer les capacités de protection et le sentiment de sécurité des femmes victimes de violences au sein du couple. Ces 20 mesures en file active se déclinent en 3 modalités d'intervention :

- *AVDL 1 – Recherche de logement :*

Travail en amont sur les modalités à mettre en place pour protéger le futur logement.

Préparation au départ : évaluation des possibilités d'action pour la victime et ses enfants, démarches administratives/accès aux droits.

Information et accompagnement dans les démarches juridiques pouvant garantir un cadre sécurisant : dépôt de plainte, procédure de séparation, organisation des droits de visite suite à une séparation, OPV...

Recherche d'un logement ou hébergement répondant à des critères de sécurité tels que : interphone, situation en étage, vigilance quant au quartier d'implantation...

Exemple : il s'agit notamment d'accompagner une femme victime de violences conjugales qui souhaite quitter le domicile en l'aidant à lever les freins de son accès au logement et en développant les stratégies de protection à mettre en œuvre au domicile dans l'attente d'un logement comme celles à imaginer pour se protéger après le départ.

- *AVDL 2 – Installation dans le logement :*

Accompagnement des femmes sortantes de nos places d'hébergement en vue de les soutenir dans l'élaboration de stratégies de protection dans leur nouveau logement, poursuite de l'accompagnement sur les procédures juridiques en lien avec les violences.

- *AVDL 3 – Maintien dans le logement :*

Mise en œuvre des procédures permettant le maintien dans le logement de la victime et de ses enfants qu'elle soit en couple ou suite à une séparation (OPV, mesures d'éviction du conjoint violent). Construire avec la femme victime des stratégies de protection dans le logement. Eviter la fuite en urgence du logement. Repérer les ressources mobilisables en cas de danger.

Exemple : une femme victime de violences conjugales qui vit en couple, qui assume les charges liées au logement et qui souhaite se séparer tout en conservant le logement.

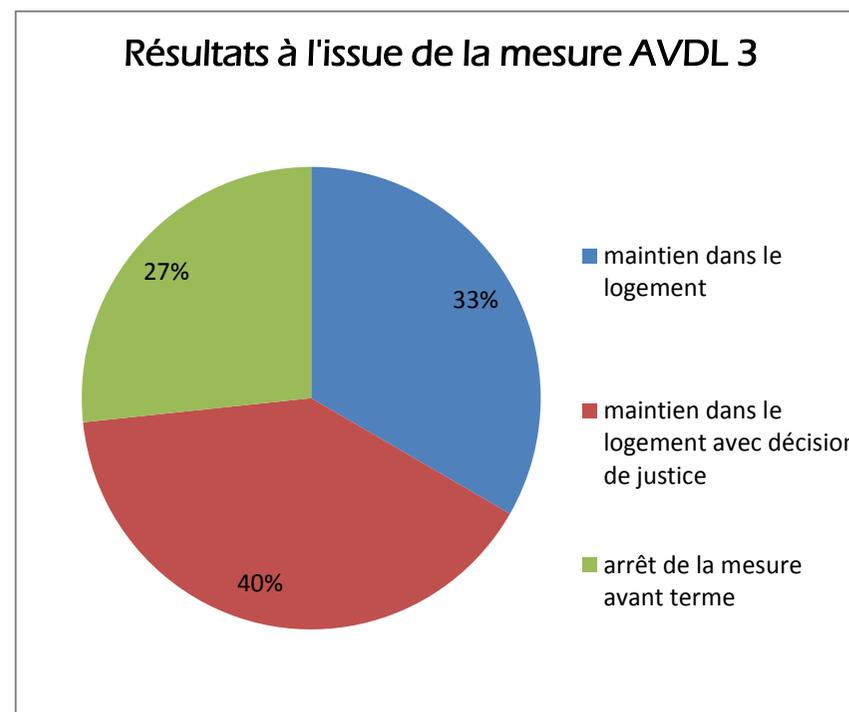
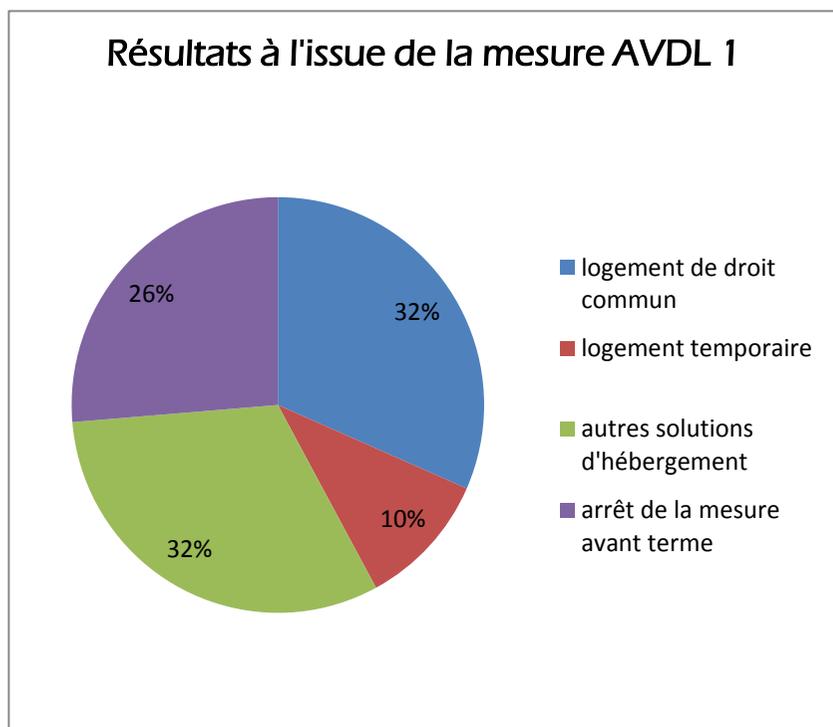
Au cours de l'année 2016, **54** femmes ont été accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL Espace Femmes sur l'ensemble du département.

Les mesures réalisées se répartissent de la façon suivante : 23 mesures AVDL de maintien dans le logement soutenues par des accompagnements juridiques et 31 mesures d'accompagnement vers le logement.

La durée moyenne d'une mesure a été de 3 mois, à raison d'une rencontre par semaine en moyenne.

Nous avons pu accompagner 17 femmes de plus qu'en 2016.

Sur les 25 ménages sortis du dispositif, 14 ont intégré ou réintégré un logement autonome de droit commun. Nous estimons toutefois que ce dispositif pourrait être davantage sollicité par nos partenaires.



Les mesures AVDL réalisées par l'association ne font pas l'objet d'un cadre contraignant pour les femmes et s'inscrivent dans la même philosophie d'accompagnement que nos permanences, à savoir la libre-adhésion et la gestion par les femmes elles-mêmes du moment et de la fréquence des rencontres. Aussi, certaines mesures apparaissent comme s'étant arrêtées avant terme. Il s'agit de femmes pour lesquelles les rencontres se sont concentrées sur une période courte. On peut supposer que certaines femmes n'ont plus senti le besoin d'être soutenues au-delà de quelques entretiens parce qu'elles étaient suffisamment autonomes pour poursuivre seules les procédures et démarches engagées. La problématique spécifique des violences au sein du couple qui se caractérise par l'alternance de phases de crises et d'accalmie nous laisse par ailleurs penser que d'autres femmes peuvent avoir abandonné leur souhait de quitter le domicile si leur époux s'est engagé à un changement de comportement.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2017, l'association participe à un groupe de travail et de réflexion sur la mise en œuvre de l'AVDL, imaginé à l'occasion d'une rencontre partenariale sur la question de l'hébergement-logement en Haute-Savoie. Ces rencontres trimestrielles, qui se déroulent dans nos locaux, visent à coordonner le réseau, partager les pratiques, et harmoniser les outils. En lien avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un premier travail de communication a permis la réalisation d'une plaquette commune descriptive des mesures AVDL.

Les places d'hébergement gérées par l'association

Pour les femmes victimes de violences conjugales, le domicile s'impose souvent comme le lieu du danger. Or, la faiblesse des ressources de certaines femmes, l'absence de réseau de solidarité familiale ou amicale et la difficulté à trouver rapidement des logements adaptés sont autant d'obstacles à leur souhait d'échapper aux violences.

Bien que prioritaires au regard de la loi, elles ont besoin d'une meilleure reconnaissance de leurs droits. Leurs profils et leurs besoins étant par ailleurs très variés, il y a une réelle nécessité à varier les solutions qui peuvent leur être proposées.

Aussi, pour lever certains des freins qui les empêchent de se mettre en sécurité, il nous semble nécessaire de travailler sur deux axes complémentaires :

- Améliorer leur accès aux structures existantes et faciliter leur parcours vers le logement autonome.
- Développer des solutions alternatives de logements temporaires et/ou pérennes.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

La plupart des femmes que nous recevons aspire à occuper un logement autonome et leur profil ne correspond en rien au public habituellement accueilli en centre d'hébergement.

Le manque de logements sur le département, associé au coût important des loyers, ne leur permet néanmoins pas toujours de louer rapidement un logement. Le CHRS Espace Femmes peut alors s'imposer comme une solution de transition.

• Les locaux :

Pour rappel, les 10 places CHRS dont dispose l'association sont réparties sur 2 bâtiments :

- 1 villa composée d'un T2 et d'un T4 à l'étage dans laquelle peuvent être accueillies jusqu'à 4 femmes et leurs enfants.
- 1 appartement T2 pouvant accueillir une famille.

Une visite des services de l'Etat a été réalisée le 18 juillet afin de vérifier la conformité de ces lieux. Les conclusions du rapport établi à la suite de cette visite sont globalement positives.

La villa nécessiterait toutefois des travaux de rénovation pour assurer davantage de confort et d'ergonomie aux femmes qui y sont accueillies : cuisine, peintures, menuiseries intérieures. Des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental, propriétaire des lieux, à ce sujet.

• **L'accompagnement :**

Le premier besoin des femmes que nous accueillons est de se mettre en sécurité, sur un temps court aussi bien que pour une période de transition en attendant d'accéder à un logement autonome sécurisant. C'est à ce besoin que souhaite répondre l'association.

Compte tenu de la problématique des violences et du critère de dangerosité pour déterminer la pertinence de l'accueil, l'association ne tient pas de liste d'attente mais essaie de trouver les solutions les plus adaptées au moment de la formulation de la demande.

Aussi, quand cela n'aboutit pas à un accueil sur nos places CHRS, nous leur proposons d'autres options en fonction de leurs besoins:

- Les soutenir dans la préparation d'un départ « différé » du domicile
- Les soutenir dans les démarches leur permettant de rester au domicile en demandant une éviction de l'auteur des violences
- Leur proposer une solution d'hébergement au sein de l'association, sur un autre dispositif
- Chercher avec les partenaires mobilisés sur la situation une solution d'hébergement dans une autre structure que la nôtre, en Haute-Savoie ou hors département

Subir des violences au sein du foyer implique par ailleurs des conséquences importantes pour celles qui en sont victimes :

- perte d'estime de soi et de ses capacités d'agir,
- anxiété,
- sentiment de peur permanent,
- isolement : rupture des liens familiaux et amicaux, perte d'emploi...

Les atteintes constatées sur les femmes accueillies sur les places CHRS apparaissent particulièrement sévères et nécessitent un accompagnement spécifique qui s'adapte à chaque situation.

La forme de l'accompagnement peut ainsi varier selon les situations et les moments : accueil collectif et partage avec des femmes non hébergées, entretiens individuels, ateliers techniques...

L'accent est mis sur :

- L'élaboration de stratégies de protection afin qu'elles puissent gérer leur sécurité et celle de leurs enfants de façon autonome
- Mise en mots et apports théoriques sur le processus et les enjeux des violences exercées dans la sphère privée
- Evaluation des possibilités d'action personnelle
- Elaboration d'espaces de liberté, travail de restauration de l'estime de soi
- Accompagnement et soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales liées aux violences
- Le soutien à la parentalité par des échanges sur les conséquences des violences sur les enfants et sur les rôles parentaux, par le soutien dans la mise en œuvre des droits de visite ou dans le respect de ceux-ci par l'auteur des violences.

Le suivi des personnes résidentes s'effectue en partenariat avec les services intervenant dans la situation, chacun dans sa mission : formation, insertion professionnelle, protection de l'enfance... Aucun intervenant extérieur n'a cependant accès au logement de la résidente, pour sa propre sécurité ainsi que pour maintenir la confidentialité du lieu. Il s'agit également de favoriser la prise de rendez-vous extérieurs et l'accès aux services de droit commun, de la même façon que si elles habitaient leur propre logement.

Le taux d'occupation sur l'année 2017 s'élève à 94%.

L'organisation des transitions entre les sorties et les entrées des familles ont pu nous contraindre parfois à quelques jours de vacance des logements. Certains mois font néanmoins apparaître une sur-occupation, avec notamment la mise en place ponctuelle d'une colocation dans l'un des T2 habituellement réservé à une famille.

16 femmes et 22 enfants ont ainsi été hébergés au cours de l'année. 6 familles sont encore présentes dans les lieux au 31 décembre 2017, ce qui représente 12 places occupées.

10 femmes et 16 enfants ont quitté le CHRS au cours de l'année. La durée des séjours a varié de 2 jours, pour des accueils en urgence, à 13 mois. La moyenne s'établit autour de 4 mois, comme l'année précédente. Les séjours les plus longs correspondent le plus souvent à des situations où les femmes ont attendu l'attribution d'un logement social.

Ainsi, à la sortie :

- 7 femmes ont pu s'installer ou retourner dans un logement autonome.
- 1 femme a déménagé sur un logement temporaire géré par l'association situé sur un autre secteur du département afin de se rapprocher de son emploi en attendant l'attribution d'un logement social.
- 2 femmes ont choisi d'être hébergées par de la famille ou des ami-e-s. L'une d'entre elles a quitté le département de la Haute-Savoie pour se rapprocher de sa famille.

La part des femmes ne disposant d'aucune ressource à l'entrée a atteint 50% cette année. En effet, si elles n'occupent pas un emploi le temps de la vie commune, l'ouverture de leurs droits sociaux est le plus souvent conditionnée à leur départ du domicile et à leur séparation. C'est pourquoi il apparaît qu'une seule est sortie du CHRS sans ressources (séjour très court) alors que toutes les autres ont pu obtenir le versement à minima des allocations familiales.

Le montant de leurs ressources, s'il augmente entre l'entrée et la sortie du CHRS, reste néanmoins très faible puisque plus de la moitié des femmes accueillies perçoit moins de 1000 euros au moment de quitter l'hébergement. Cela entrave nécessairement leur accès au logement autonome sur le département et les contraint le plus souvent à patienter jusqu'à l'attribution d'un logement social.

• Un outil spécifique : les ateliers techniques

Depuis leur création, les ateliers techniques proposés aux femmes au sein de notre CHRS, s'inscrivent pleinement dans la philosophie de l'association. Ils se sont imposés comme une forme complémentaire et pertinente de l'accompagnement lié aux violences assurée par les consultantes socio-juridiques sur les lieux d'hébergement.

Nous proposons régulièrement des ateliers aux résidentes de la villa afin de les familiariser avec les aspects techniques de l'entretien d'un logement et d'un espace vert.

Le fait que notre société valorise peu leurs potentiels talents de « bricoleuse » est en effet un frein à leur indépendance. Cela pousse souvent les femmes à avoir comme réflexe de faire appel à des hommes (des proches ou des professionnels) dès qu'un souci technique survient. Lors des ateliers, les résidentes prennent conscience qu'avec un peu de débrouillardise (dont elles ne manquent pas), elles peuvent rapidement maîtriser des bases en électricité (le tableau électrique, changement d'ampoule, de prise électrique ou d'interrupteur), en serrurerie (changement de cylindre ou de poignées, pose d'un verrou), en plomberie (réparation d'une fuite, changement d'un robinet ou d'une chasse d'eau), ou encore d'entretien du logement (changement de bouteille de gaz, économies d'énergie, réalisation de produits d'entretien faits maison).

Au-delà de faire découvrir aux femmes accueillies des activités et des compétences jusque-là inconnues, ces ateliers constituent un formidable outil de développement de l'estime de soi et de gestion de leur sécurité.

Jusqu'en 2016, ces ateliers étaient réalisés avec le consultant technique ce qui n'était pas forcément en cohérence avec l'idée que les femmes sont capables d'effectuer des tâches habituellement attribuées aux hommes.

Suite à une réflexion globale sur la mixité au sein de l'association, nous avons décidé que les consultantes socio-juridiques du territoire se chargeraient de la mise en œuvre de ces ateliers.

Soucieuses de l'implication des femmes dans la réflexion et la réalisation de ces ateliers, nous avons fait avec elles un état des lieux de leurs compétences et de leurs besoins. Nous avons également repéré avec les femmes les travaux nécessaires à l'entretien d'une habitation.

Afin de désamorcer leurs représentations et inquiétudes concernant l'électricité, et de les sensibiliser aux économies d'énergie, nous avons commencé par des travaux d'électricité.

Les logements en ALT (Allocation Logement Temporaire)

Dans le courant de l'année 2016, 3 propriétaires privés souhaitant louer leur bien à des publics en situation de vulnérabilité se sont rapprochés de l'association.

Aussi, bien que nous n'ayons pas, au démarrage, la garantie d'un financement pérenne de l'Etat pour le paiement des loyers et charges, nous avons fait le choix de nous appuyer sur le don de la fondation Erica pour accepter de louer 2 logements supplémentaires sur le Chablais (T3) et le Genevois (studio). Ils répondent à un véritable besoin et sont occupés par des familles depuis la signature des baux. L'Etat nous a finalement accordé des « Allocations Logement Temporaire » pour ces deux appartements, ce qui va nous permettre de compenser une partie des charges de loyer.

Le troisième propriétaire a quant à lui accepté de louer directement à une femme que nous accompagnions le logement dont il disposait sur le secteur de Thonon les Bains. L'association a assuré la mise en lien et l'installation de la personne ; les consultantes continuent par ailleurs d'accompagner cette femme dans ses démarches pour gérer sa protection.

L'association dispose donc depuis juin 2017 de 5 logements financés en partie par l'ALT :

- Deux petits appartements sur le secteur du Genevois de type 1 ou studio.
- Trois appartements de type 3 situés sur le Chablais, le bassin annécien et la vallée de l'Arve.

Comme pour le CHRS, les adresses de ces logements restent confidentielles afin que les femmes accueillies puissent y gérer leur sécurité de façon autonome.

Aussi, 10 femmes et 12 enfants ont pu être accueillis au cours de l'année dans ces logements. Les familles étaient originaires :

- Pour 25% du Genevois
- 20% du secteur annécien
- 20% de la vallée de l'Arve
- 20% du Chablais

Une femme a par ailleurs été accueillie en urgence avec ses enfants alors qu'elle arrivait d'un autre département pour échapper aux violences. Quatre de ces femmes sont sorties au cours de l'année, à l'issue de séjours ayant duré de 3,5 mois à un an. Les solutions à la sortie s'avèrent néanmoins peu satisfaisantes puisqu'une femme a intégré un logement autonome, mais 2 autres ont préféré être hébergées par des ami-e-s ou de la famille pour revenir sur le secteur du Genevois et se rapprocher d'opportunités d'emploi. Enfin, une femme s'est vue refuser une régularisation administrative par la préfecture et nous avons dû mettre un terme à son hébergement.

Les 6 femmes encore hébergées au 31 décembre ont déposé une demande de logement social et sont en attente de propositions des bailleurs.

2 femmes et leurs enfants ont par ailleurs été mis en sécurité par les partenaires quelques nuits à l'hôtel dans le cadre du dispositif d'urgence à Rumilly. Sous-utilisé, ce dispositif spécifique semble à ré-interroger, en concertation avec les partenaires locaux engagés.

De nouvelles voies d'accès au logement ?

L'association s'est positionnée sur un **projet d'intermédiation locative** dès 2018.

A l'initiative de la DDCCS, une journée d'informations et d'échanges a été organisée au dernier trimestre 2017 afin de présenter aux partenaires de l'hébergement et du logement les dispositifs existants.

Il s'agit, aussi souvent que possible, de favoriser l'accès au logement de publics en difficultés, en évitant le passage par une structure d'hébergement. Plusieurs formes existent et répondent à des besoins différents :

- Le mandat de gestion répond au besoin de personnes ayant des ressources faibles mais stables et qui ont une expérience de logement ou d'hébergement préalable.
- La sous-location répond au besoin de personnes dont la situation est plus fragile : ressources instables, peu d'expérience de location...)
- Le bail glissant est une solution alliant une période temporaire de sous-location et une transition vers un bail qui répond aux personnes ayant besoin d'une période de transition pour se maintenir dans le logement.

Cette dernière option nous semble être la plus adaptée aux femmes que nous recevons. En effet, elles ont le plus souvent été habituées à gérer leur logement de façon autonome ; néanmoins leur départ du domicile peut précariser leurs ressources ou les contraindre à une courte période sans ressources dans l'attente de l'ouverture de leurs droits sociaux (un mois ou deux en général). Il s'agirait donc de mobiliser quelques logements privés, sous la forme de baux glissants, assurant ainsi aux propriétaires une garantie de paiement et d'accompagnement dans les premiers mois de la location, avant que le bail soit transféré au nom de la locataire. Cela assurerait aux femmes une parenthèse leur permettant d'obtenir les décisions de justice demandées par les bailleurs (ordonnance de non-conciliation, désolidarisation des dettes...) tout en leur assurant de ne pas avoir à changer de logement au bout de quelques mois.

Il nous faudra, dès le début de l'année 2018, affiner l'observation des besoins des femmes, et améliorer notre connaissance des dispositifs et de leurs critères respectifs afin de pouvoir participer avec les partenaires locaux au développement de ces alternatives.

Nous avons également depuis plusieurs années le souhait d'élaborer **un projet d'habitat partagé** trans-générationnel.

Plusieurs pistes ont été explorées :

- Les Mutuelles de France, avec lesquelles nous travaillons sur des actions de sensibilisation du grand public, sont particulièrement favorable à ce projet. Elles disposent néanmoins d'un terrain en région parisienne alors que nous tenons à ce que cette solution profite à des femmes sur le plan local.

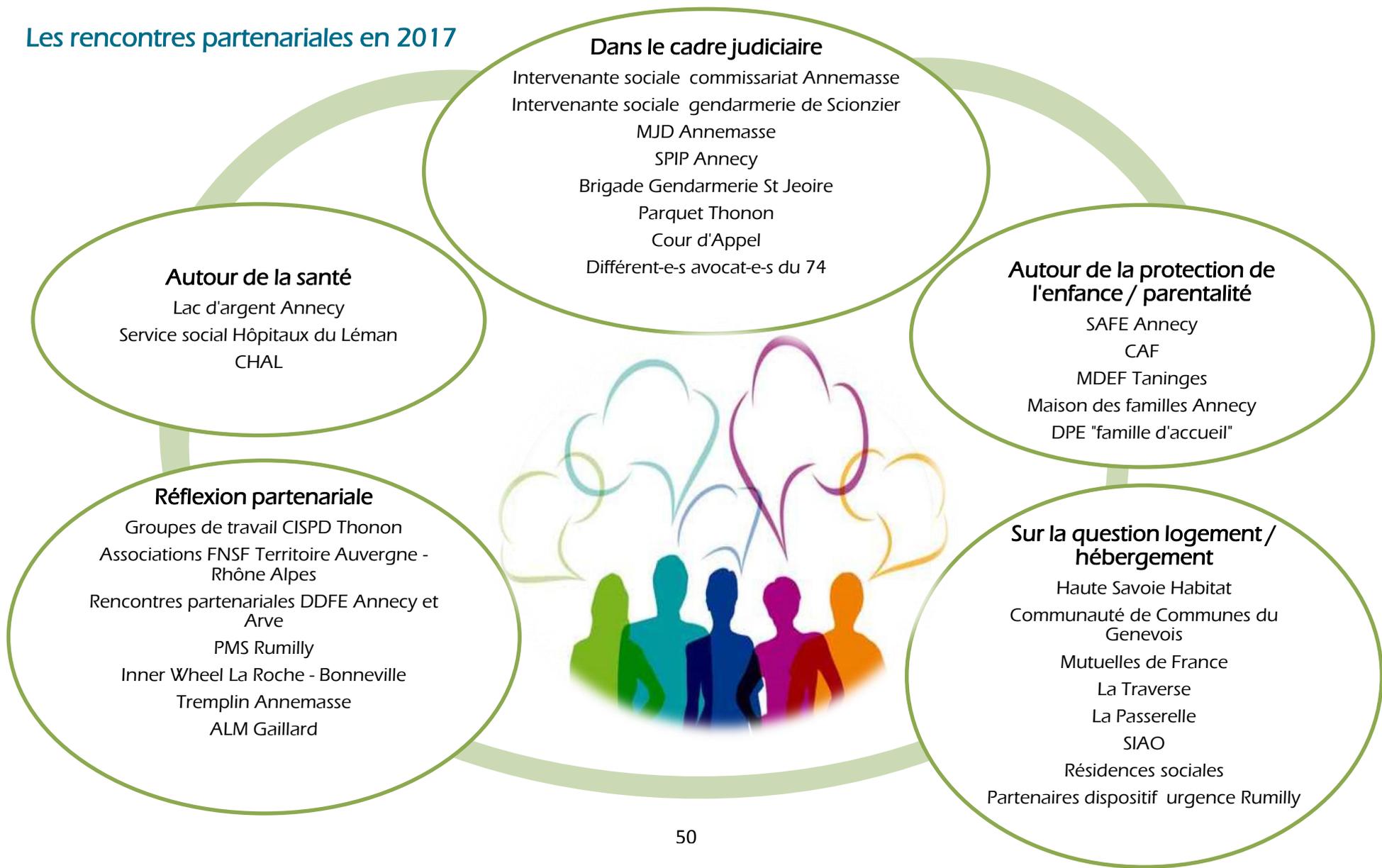
- Une directrice de structure avec laquelle nous travaillons est propriétaire d'un grand bâtiment en zone rurale qu'elle souhaitait mettre à disposition de femmes. Les contraintes administratives et juridiques semblent néanmoins l'avoir découragée.
- De nouveaux propriétaires privés ont exprimé le souhait d'investir dans l'immobilier et de faire bénéficier de leur achat des femmes victimes de violences. Des rencontres sont prévues au premier trimestre 2018 afin d'échanger sur des modalités de partenariat.

Cet axe nous apparaît aujourd'hui comme le plus pertinent pour répondre aux besoins des femmes victimes de violences dont le profil est souvent bien différent de ceux que l'on appelle « les personnes en difficultés ». Nous regrettons néanmoins de ne pas parvenir à y consacrer plus de temps, contraintes de répondre à la demande de plus en plus forte des victimes sur le département en matière d'accueil et d'accompagnement.

Pôle Ressources et Prévention



Les rencontres partenariales en 2017



Réflexion partenariale

En 2017, nous avons participé aux rencontres instaurées par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, sur le territoire du Chablais, animée par Cindy Colzani, coordinatrice, et Elisabeth Giguelay, référente et adjointe au maire de Publier.

Un groupe de travail spécifique sur le thème : « *L'exposition des enfants aux violences au sein du couple* » a travaillé dans 2 objectifs :

- Apporter aux participant-e-s, par le partage des savoirs et la mutualisation des compétences entre professionnel-le-s, une meilleure connaissance de la problématique des violences conjugales et des conséquences sur les enfants et ainsi améliorer l'accueil et l'aide aux victimes, tant des femmes que des enfants.
- Permettre un réseau local de se constituer et de se renforcer en développant un partenariat de proximité.

Ce groupe de travail est composé d'élus-e-s et d'acteur-rices de terrain confronté-e-s dans leurs pratiques professionnelles à cette problématique. Nous nous sommes réuni-e-s à plusieurs reprises et avons proposé de travailler cette question des enfants à partir des constats et recommandations contenus dans le rapport de l'ONED (Observatoire national de l'enfance en danger) élaboré en 2012.

Pour l'année à venir, la date du 27 novembre 2018 a été retenue pour l'organisation d'un colloque sur Thonon les bains, à destination des professionnel-le-s sensibilisé-e-s « aux effets des violences conjugales sur les enfants ».

Ce projet se construit conjointement avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

• Interventions en milieu scolaire :

838 Jeunes sensibilisé-e-s

7 classes de 5° au collège de Gaillard
6 classes de 3° au collège de St Pierre en Faucigny
6 classes de 3° au collège Marignier
6 classes de 3° au collège de St Julien en Genevois
9 classes au lycée Porte des Alpes à Rumilly
6 classes de 3° au collège de Sallanches

Le collège de Scionzier dans lequel il était prévu que nous intervenions a dû modifier les dates à la dernière minute. Nous avons été contraint-e-s d'annuler nos animations faute de disponibilités aux nouvelles dates fixées.

L'équipe accueille également régulièrement des lycéen-ne-s et étudiant-e-s en demande d'informations sur les violences conjugales.

Nous intervenons toujours à la demande des établissements auprès des jeunes de 12 à 25 ans afin de :

1. Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons
2. Prévenir les comportements et violences sexistes

Notre ambition est de permettre les échanges entre filles et garçons afin de les encourager à contribuer au changement des mentalités et à trouver des alternatives aux comportements sexistes. Nous soutenons l'idée que les représentations du Masculin et du Féminin peuvent aussi être abordées sous l'angle de la liberté de choix et de la diversité.

Ces interventions constituent un temps nécessaire de réflexion *entre* les jeunes car la communication, la compréhension entre les membres des deux sexes n'est pas évidente et nécessite un apprentissage au même titre que les autres disciplines enseignées dans les établissements scolaires. Un phénomène de repli identitaire au sein de son groupe d'appartenance sexuel s'observe dès l'enfance et le fossé semble se creuser encore davantage durant l'adolescence, sous la pression d'une société qui participe à construire, à maintenir et à perpétuer des normes de genre qui figent les filles et les garçons dans un clivage d'ordre sexuel réducteur pour les unes et pour les autres. Or, sans cette possibilité de communication, comment se faire comprendre ? Comment établir une véritable relation avec l'autre ? Nous cherchons donc à créer les conditions nécessaires à une réelle prise de parole et au débat.

Il est important de proposer aux élèves ce temps d'échanges durant lequel non seulement ils y découvrent le point de vue des autres et apprennent à respecter l'altérité, mais aussi une réalité sociale qu'ils ignorent (les inégalités de fait qui persistent au-delà de l'évolution des lois). Il s'agit de développer leur sens critique par rapport aux messages véhiculés dans la société, par les médias notamment.

L'association propose ainsi aux élèves un programme adapté à la classe d'âge, au contexte et à la demande de l'établissement. Les objectifs sont définis avec les personnes référentes de l'établissement.

Des fiches d'évaluation sont remises aux jeunes et aux adultes référents après chaque intervention afin de s'assurer de la pertinence de telles interventions.

Réflexion sur la prévention

De vieux maux, mais des outils nouveaux...



« Le sexisme est plus profond et plus endémique encore que le racisme » écrivait Benoite Groult en 1975 dans *Ainsi soit-elle*. De plus le sexisme est transversal avec les autres formes de discrimination et ce mécanisme institue une oppression encore plus profonde. Ce processus étroitement lié à la domination est millénaire. Si depuis quelques décennies, d'importantes luttes menées ont permis à la société d'évoluer sur certains plans, les mécanismes sexistes ancestraux régissent encore les mentalités. La construction de l'individu est étroitement liée au genre dans une société sous l'égide de la bi-catégorisation. La hiérarchisation est bien là, encore et toujours, mais masquée par le mythe moderne d'une égalité en place... Dans un monde de plus en plus connecté, avec des outils aux performances croissantes, les moyens évoluent, la sémantique aussi, et le mot cyber depuis l'informatique et la robotique vient englober la révolution numérique.

Le sexisme, le harcèlement, les violences se voient accoler le mot cyber pour désigner ces formes spécifiques. Les outils numériques offrent des moyens d'instaurer, de maintenir le contrôle, la domination et l'emprise dans le cadre des relations de couple, mais aussi après la séparation voire longtemps après et l'on parle alors de cyberviolences conjugales.

Si ce type de violences se déroule dans un espace virtuel, les conséquences sont bien réelles !

Le cybersexisme concerne les deux sexes, mais ce sont principalement les filles qui sont victimes et exposées à des cyberviolences spécifiques liées à leur apparence physique ou à leurs comportements sexuels supposés¹. Les garçons victimes sont ceux ne correspondant pas aux normes dominantes et souffrent alors de remarques et de harcèlement homophobe. Lorsqu'un-e jeune s'expose ou est exposé-e, la réputation est mise en jeu, et là où un garçon gagne en popularité les filles subissent des jugements et des commentaires qui les sexualisent.

Des stéréotypes tenaces sont toujours à l'œuvre et les difficultés commencent quand un-e jeune s'éloigne des codes attendus. Les garçons valorisés ou populaires sont ceux qui remplissent les conditions pour être virils, forts, charismatiques, séduire beaucoup de filles, aimer le sport, ne pas pleurer, etc. Pour les filles c'est la respectabilité qui est attendue. En sortant des codes, elles se retrouvent plongées dans la catégorie des filles « qui ne se respectent pas » et des comportements indignes sont présumés seulement par une apparence, une tenue vestimentaire. La violence sexiste semble s'instaurer comme un rappel à la vertu. Ici les messages sont contradictoires avec d'une part une hyper sexualisation des modèles et une injonction à la pudeur montrée comme vertu féminine faisant féminité...

¹ Une des facettes du cybersexisme est de répandre des rumeurs sur les réseaux sociaux. En un clic la rumeur est diffusée à un large public et les contenus sont partagés et repartagés. L'usage généralisé du smartphone fait que l'on ne se rend pas toujours compte de l'impact que peut avoir la publication d'un commentaire, d'une insulte ou de la diffusion d'un contenu. L'anonymat encourage le passage à l'acte.

Cybersexisme :

- Cible de rumeur sur son corps ou sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux (instagram, snapchat², Facebook, whatsapp, twitter, youtube,...)
- Sextos³ qui mettent mal à l'aise
- Création de faux comptes dans le but d'humilier
- Diffusion de photos sans accord et diffusées avec des commentaires blessants
- Mise en ligne de vidéos intimes sans accord, ou la menace de le faire

Ceci pose le problème de la normalisation d'actes de violence comme l'injure sexiste ou le contrôle de l'autre, des discours violents sur le corps des femmes notamment. Des discours enfermant les femmes à l'intérieur d'un rôle dit féminin, discours en partie partagé par les jeunes femmes elles-mêmes (image du diamant à protéger), l'idée étant que la femme doit être respectable. Et de nombreux concepts sont alors à interroger, comme le droit à l'oubli, le droit à l'image, le droit à la diffusion, mais aussi le consentement... Face à ces nouvelles formes, il y a un cadre de la loi⁴ et en faisant des captures d'écran des commentaires, des vidéos, des dates, des lieux, des sites pour sanctionner les auteurs, il est possible d'agir : la loi punit le cybersexisme !

Quelques chiffres :

- 20 % des filles victimes d'insultes sur leur apparence physique et 13 % des garçons
- 13 % des filles victimes de rumeurs sur les réseaux sociaux et 6% de garçons
- 1 adolescente sur 5 a subi des insultes sur son poids (trop grosse, trop maigre, trop plate...) 1 garçon sur 8
- Une ado sur 8 objets de rumeur sur son comportement sexuel ou amoureux (impact sur sa réputation) et 1 garçon sur 15
- Les filles sont 2 fois plus nombreuses à avoir été forcées à envoyer un selfie intime, souvent sous la pression de leur petit ami ou de leur entourage
- 1 fille sur 11 a vu une photo ou vidéo intime d'elle diffusée sans son consentement
- 1 fille sur 6 a reçu des SMS à caractère sexuel sans en avoir envie

² Certaines informations, photographies fulgurantes sont subtilisées sur Snapchat (où l'affichage est prévu pour 10 secondes) par capture d'écran, et certaines images sont détournées, s'inscrivent alors dans la durée et sont utilisées pour des lynchages, du chantage, etc.

³ Message par téléphone mobile (SMS, MMS) à caractère sexuel ou érotique.

⁴ **Propos discriminatoires** : Art.24 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. **Diffamation** : Art. 29. **Injures** : Art. 33. Chantage : Art. 312-10 du Code pénal **Menaces** : Art. 226-4-1 du Code pénal **Atteintes volontaires à la vie privée** : Art. 226.1 et suivant du Code pénal. **Atteinte au droit à l'image** : Art. 9 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978/Art. 226-1 et 226-2 du Code pénal **Diffusion d'images pédopornographiques** : Art.227-23 du Code pénal. **Usurpation d'identité** : Art. 226-4-1 du Code pénal **Happy slapping** (vidéo lynchage) : Art. 222-33-3 du Code pénal **Harcèlement sexuel** : Art. 222-33 du code pénal/ la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, institue le cyber harcèlement comme un délit aux circonstances aggravantes.

Auprès des professionnel-les en lien avec les femmes victimes de violence conjugale

115 Professionnel-le-s sensibilisé-e-s et/ou formé-e-s à la question des violences sexistes au sein du couple.

- 49 agents des forces de l'ordre
- 15 agents du CHAL (service des urgences)
- 31 travailleurs sociaux du Conseil Départemental
- 5 étudiant-e-s de l'Ecole d'infirmières et 5 étudiantes d'une école de commerce
- 15 agents des urgences des hôpitaux du Mont Blanc

Concernant les sensibilisations aux agents des forces de l'ordre :

Celles-ci ont été réalisées conjointement avec la déléguée départementale aux droits des femmes et Monsieur CAUL FUTY, chef du service Enfance-Jeunesse-Famille à la Direction de la Prévention et du Développement Social au Conseil Départemental de Haute Savoie. Cette année, des représentants des parquets de Bonneville et Annecy ont participé à ces rencontres. Ils ont pu ainsi faire part de leur politique pénale en la matière et de leurs attentes vis-à-vis des forces de l'ordre.

A.G.I.R

Centre de formation Espace Femmes
Approche Genre – Inégalités Relations femmes /hommes
Propose

- Des conférences et ateliers débats
- Des sessions de sensibilisation à la question des violences faites aux femmes (données épidémiologiques, impacts des représentations et préjugés sur les victimes et auteurs...)
- Des sessions de formation sur 2 ou 3 jours (Prérequis pour l'accompagnement des victimes, l'évaluation du danger, les dispositions juridiques...)
- Des modules à la carte adaptés à vos missions et besoins



Au sein de l'entreprise TEFAL

- 200 salarié-e-s du groupe TEFAL de Rumilly ont été sensibilisé-e-s à l'aide de :
 - Une journée de sensibilisation des cadres de l'entreprise
 - Une campagne d'informations sur l'intranet
 - Un quizz pour faire tomber les préjugés,
 - 500 sets de table balayant les différentes formes de violence sur les plateaux du restaurant d'entreprise,
 - Une représentation théâtrale : « les petites infâmies » (théâtre du réel)

Sensibilisations du grand public

Partenariat avec l'espace part ' âge et des habitantes de Saint Julien en Genevois

En 2016 l'association Espace Femmes et l'Espace Partage, soutenus par la Mairie de Saint Julien, ont monté un véritable projet avec les habitantes de Saint Julien dont le but était de sensibiliser les citoyennes et citoyens à la question des violences faites aux femmes au sein du couple. Nous avons fait le choix de réaliser un parcours matérialisant le cycle des violences racontant l'histoire d'un couple dont la femme subit des violences. Notre volonté était de toucher le public le plus large possible et de sortir les violences de la sphère privée le 23 novembre 2016, deux jours avant la journée mondiale de l'élimination des violences faites aux femmes.

Forte de cette belle expérience, nous avons décidé en 2017 de continuer à faire vivre cette exposition en l'installant dans différents lieux publics de Saint Julien du 28 mars 2017 au 14 juin 2017.

- La MIEF
- le hall de la Mairie de Saint Julien en Genevois
- La MJC « L'Arrande » de Saint Julien

Le vernissage a eu lieu le 28 mars 2017 à la MIEF, en présence d'élu-es, de travailleuses sociales et d'habitantes de Saint Julien. Nous remercions la Mairie de Saint-Julien et les services techniques pour la mise en place de l'exposition ainsi que la mise à disposition des lieux. Cette exposition a rencontré du succès auprès d'autres acteurs de Saint-Julien, notamment des collègues qui ont demandé à la recevoir dans leurs locaux. Ce qui pourrait voir le jour dans les prochaines années.

En 2017, la MIEF et le Centre Social ont fusionné pour devenir la Maison des habitants.

Dans la continuité de notre partenariat avec la Mairie de Saint-Julien, l'association Espace Femmes et la Maison des habitants ont décidé de pérenniser des actions communes sur les 3 prochaines années.



Vernissage de l'exposition itinérante, le 28/03/2017



Autres interventions à destination du grand public

Le 23 et 24 septembre 2017, nous avons été invitées par l'association « **La Cause des Femmes** » qui organisait son premier festival à l'espace Louis Simon à Gaillard. Nous avons répondu présentes à leur invitation à tenir un stand pendant ces deux jours.

Cette association est née en 2017 dans le but de « *protéger et soutenir les femmes dans leurs combats pour la reconnaissance de leurs droits* ».

Cette intervention nous a permis de rencontrer et d'échanger autour de la thématique des violences faites aux femmes et des missions de notre association avec des citoyen-ne-s, partenaires locaux et élu-e-s. Cela nous a également permis d'amplifier notre connaissance du réseau des associations œuvrant pour les droits des femmes.

Nous remercions l'équipe de la Cause de femmes pour leur accueil chaleureux et pour l'organisation de cette manifestation



Stand tenu sur invitation de la
Préfecture d'Annecy à l'occasion
de la journée de la citoyenneté le
04/07/2017



Participation au vide dressing organisé par le club Soroptimist du Chablais, dont les fonds ont été reversés à l'association

 ABG & Associés Bilan
2017

Association ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.
Présentation de vos principaux indicateurs financiers

Association ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.
Madame Sylvie ESPENEL 34 Place des afforêts
74800 LA ROCHE SUR FORON

ABG & Associés Page 1 Entretien du 28/05/2018 présenté par Anne VAN DEN ESHOF



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

2017

590 540 €

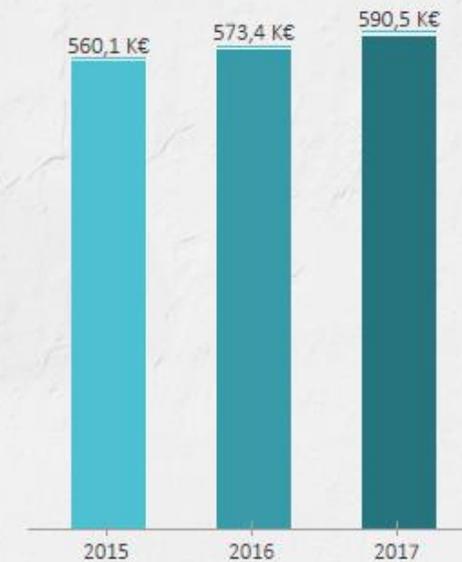
2016

573 365 €



+3%

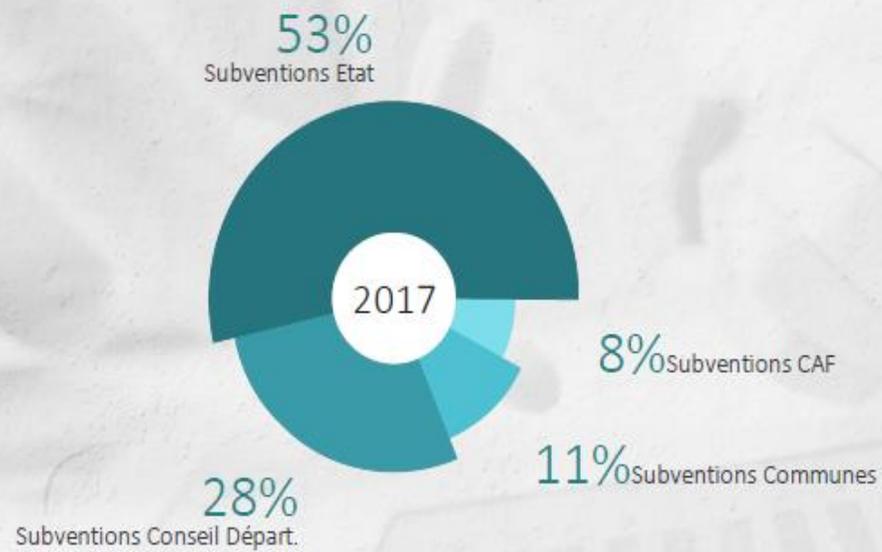
+17 175 €



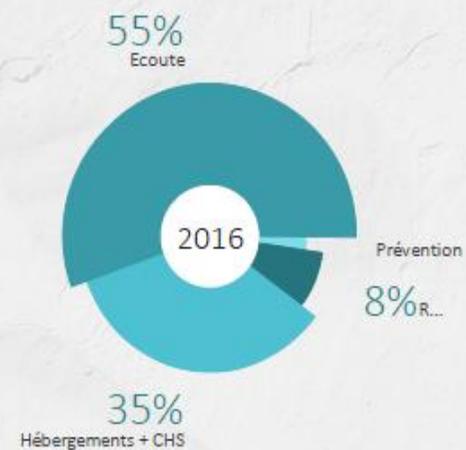
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016	Évolution
Subventions	510 934 €	470 020 €	+8,7%
Cotisations des adhérents	660 €	760 €	-13,2%
Dons	6 428 €	52 594 €	-87,8%
Participations hébergements	8 794 €	1 870 €	+370,3%
Animations / Prestations ALT	28 724 €	26 706 €	+7,6%
Rembours. formations salariés	0 €	-162 €	
Ventes de gobelets	0 €	47 €	
Reprise de fonds dédiés	35 000 €	21 530 €	+62,6%
TOTAL	590 540 €	573 365 €	+3%

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



RESSOURCES DES SUBVENTIONS PAR ACTIVITÉ



CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2017 152 089 €

2016 146 980 €

% Produits

25,75%

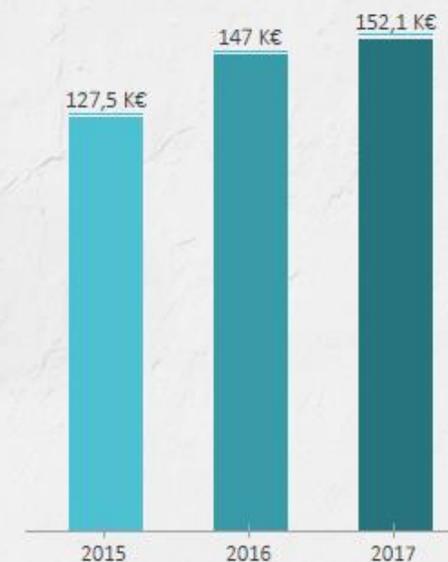
25,63%



+3,5%

+5 109 €

Produits de fonctionnement : +3%



CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2017	2016	Évolution	
Fournitures consommables	25 995 €	21 415 €	+4 580 €	+21,4%
Loyers de crédits-bails	3 996 €	3 996 €	0 €	0%
Locations, Charges locatives	65 901 €	55 902 €	+9 999 €	+17,9%
Entretien, Réparations	7 841 €	4 552 €	+3 289 €	+72,3%
Primes d'assurance	7 614 €	6 828 €	+786 €	+11,5%
Personnel extérieur	3 557 €	3 908 €	-351 €	-9%
Intermédiaires et honoraires	18 197 €	28 434 €	-10 237 €	-36%
Publicité	813 €	736 €	+77 €	+10,5%
Transports	92 €	0 €	+92 €	
Déplacements, Réception	8 167 €	9 976 €	-1 809 €	-18,1%
Frais postaux, Télécom.	7 601 €	6 217 €	+1 384 €	+22,3%
Frais bancaires	464 €	360 €	+104 €	+28,9%
Autres services extérieurs	1 852 €	4 656 €	-2 804 €	-60,2%
TOTAL	152 089 €	146 980 €	+5 109 €	+3,5%

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2017	2016	Évolution
Salaires bruts	287 108 €	248 125 €	+15,7%
Charges sociales	129 388 €	110 551 €	+17%
Taux de charges sociales	45,07%	44,55%	+0,5
Autres charges du personnel	1 026 €	1 129 €	-9,1%
Intérimaires	3 557 €	3 908 €	-9%

Les autres charges de personnel comprennent essentiellement la contribution formation professionnelle sur les salaires et la taxe sur les salaires.

Le poste "intérimaires" comprend les prestations de sous traitance des frais de garderie et de ménage.

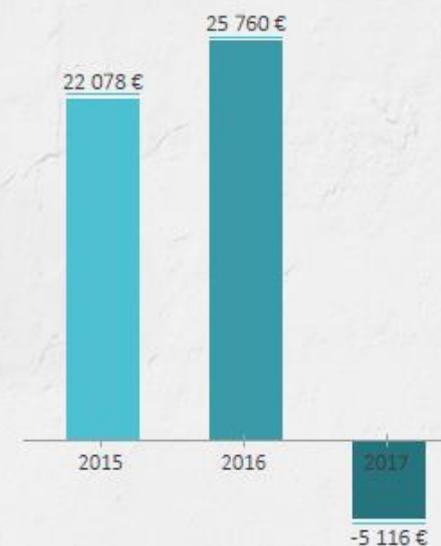
RÉSULTAT DE L'EXERCICE

2017	-5 116 €
2016	25 760 €

% Produits

-0,87%

4,49%



-30 876 €

Produits de fonctionnement : +3%

SOLDE DE TRÉSORERIE

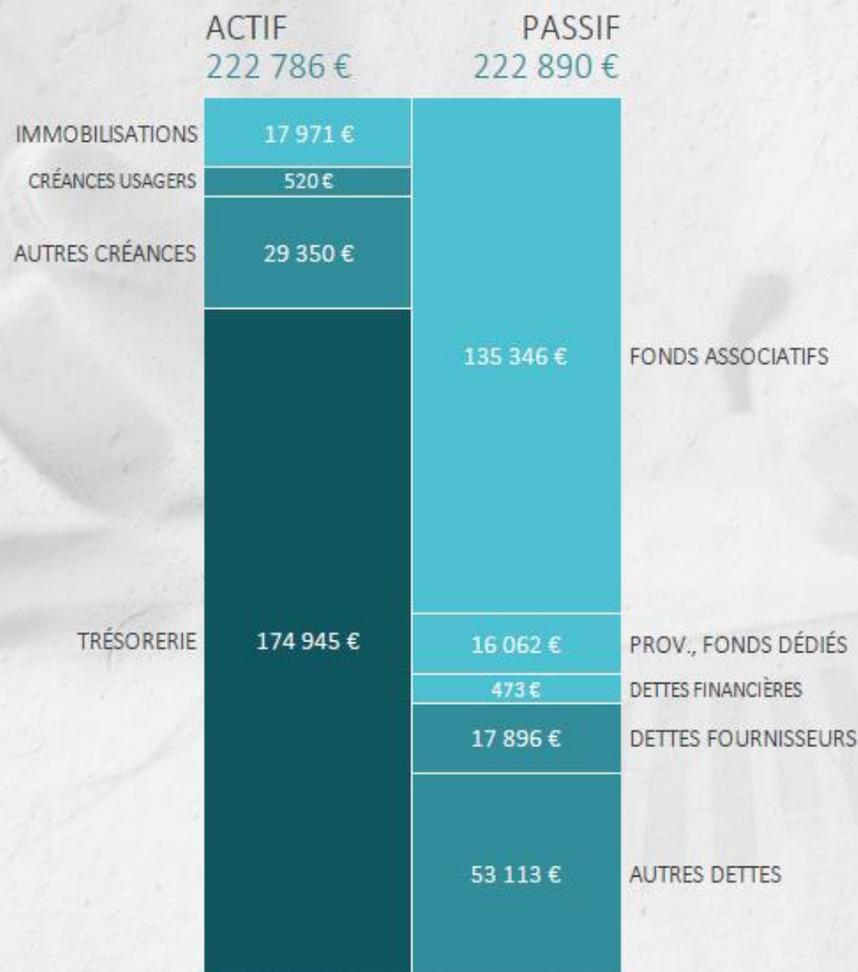
Solde de trésorerie au 31/12/2016 189 205 €

+ Mouvements de trésorerie 2017 -14 260 €

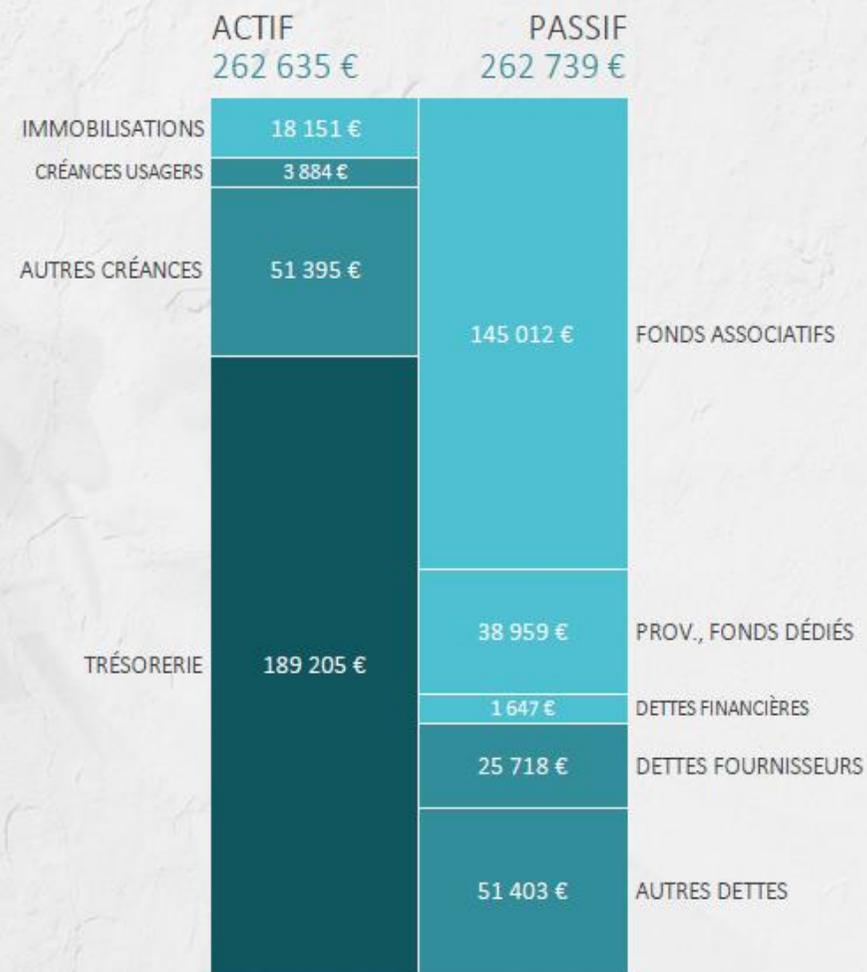
Solde de Trésorerie au 31/12/2017 174 945 €

BILAN AU 31/12/2017

BILAN AU 31/12/2016



■ FONDS DE ROULEMENT 133 910 €
 ■ EXCÉDENT EN F.R. 41 139 €
 ■ TRÉSORERIE 175 049 €



■ FONDS DE ROULEMENT 167 467 €
 ■ EXCÉDENT EN F.R. 21 842 €
 ■ TRÉSORERIE 189 309 €

DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS

	2017	2016	Évolution	
CHS	12 029 €	3 959 €	+8 070 €	+203,8%
ACSE - Formations	790 €	0 €	+790 €	
Dons Manuel	0 €	35 000 €	-35 000 €	
Femmes Do Chi	2 143 €	0 €	+2 143 €	
CPC	1 100 €	0 €	+1 100 €	
TOTAL	16 062 €	38 959 €	-22 897 €	-58,8%

ÉVOLUTION STRUCTURELLE

	2017	2016	Évolution
Fonds de roulement	133 910 €	167 467 €	-20%
Excédent / Besoin en F.R.	-41 139 €	-21 842 €	-88,3%
Trésorerie	175 049 €	189 309 €	-7,5%

Le fonds de roulement est constitué de la partie des ressources permanentes qui ne sont pas utilisées pour le financement de l'actif durable. Un fonds de roulement positif signifie que les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'association. Pour être à l'abri de tout incident et imprévu, une association doit avoir un fonds de roulement positif qui doit souvent correspondre à plusieurs mois de charges d'exploitation.

Le besoin en F.R. résulte des décalages entre encaissements et décaissements.

Plus précisément, le cycle d'exploitation décrit le processus de financement des besoins d'exploitation. Lors d'un exercice comptable, il existe des décalages :

- entre la facturation des services ou l'appel de fonds d'une subvention et les encaissements,
- entre les dépenses et leur paiement effectif, soit les dettes d'exploitation (fournisseurs et organismes sociaux).

Les associations qui encaissent avant de décaisser, sont des associations qui ont un BFR négatif. On parle alors de ressource en fonds de roulement (Excédent en F.R.).

Rapport de gestion Année 2017

Situation de l'exercice durant l'année écoulée.

Notre budget prévisionnel primitif 2017 était de 599 642 €, en fin d'exercice le montant global des charges s'élève à 596946 €, les produits ont été de 591830 €.

L'exercice présente donc un léger déficit de : 5116 €, du fait d'une reprise de financement 2016 du FIPD sur la fonction « référent départemental violences conjugales » de l'association (cf. annexe rapport annuel).

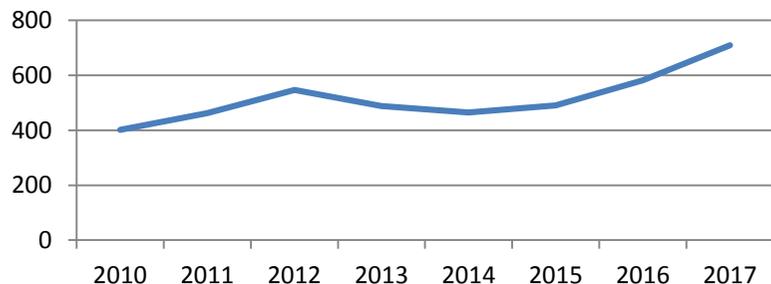
Concernant l'accompagnement des femmes, les services de l'Etat ont renforcé nos moyens sur une partie de nos hébergements ainsi que sur nos accompagnements liés à la recherche d'une solution de logement sécurisée. Le ministère de la justice nous apporte également un soutien renforcé sur l'accompagnement juridique des victimes.

Pour autant un temps considérable est consacré à la recherche de financements qui restent aléatoires. Sans le soutien de donateurs et mécènes, nous aurions à déplorer un déficit de 45000 €.

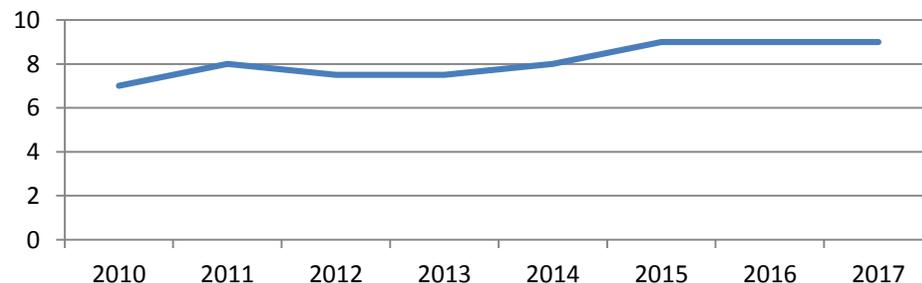
Les charges de personnel représentent 68% des charges de fonctionnement, l'augmentation du montant de celles-ci est dû au retour de plusieurs salariées de congé maternité ainsi qu'à l'embauche d'une salariée à temps partiel en CDD pour faire face à l'augmentation de 20% (40% en 2 ans) du nombre de femmes venant nous rencontrer dans nos diverses permanences.

Evolution de l'activité au regard de l'évolution du nombre d'ETP (Equivalent temps plein)

Evolution du nombre de femmes reçues depuis 2010



Evolution du personnel en ETP depuis 2010



Activité sectorielle de l'association

1. Service Ecoute

L'augmentation des charges de personnel est due pour partie à des retours de congés maternité et /ou parental. Celle-ci a été absorbée par notre excédent 2016 sur ce poste. Parallèlement, nous avons eu une forte augmentation de la taxe sur salaire (+4000 €).

Les subventions complémentaires de l'Etat ainsi que le financement de notre mécène nous ont permis d'envisager le recrutement d'une consultante supplémentaire en CDD à temps partiel, ce afin de faire face à l'augmentation de l'activité. L'embauche a été effective en mars 2017.

Nous avons été prudentes sur les dépenses liées aux actions financées par le FIPD, n'ayant pas eu de réponses claires concernant les dépenses éligibles sur les actions présentées. A ce jour, nous n'avons pas de retour sur nos bilans FIPD 2017.

2. La mise en sécurité des femmes et de leurs enfants

L'association dispose aujourd'hui de 5 logements répartis sur l'ensemble du département. Le coût de ceux-ci, 27500 €, ainsi que les frais d'aménagement, ont été financés par un don sans lequel nous ne pourrions disposer de ces solutions autonomes indispensables à la sécurité des femmes. Les femmes elles-mêmes participent aux différents coûts par le biais d'une participation qui est venue abonder les produits pour 4271 €, ce malgré leur situation financière souvent très précaire ; certaines sont contraintes de poursuivre le paiement du loyer de leur ancien logement parallèlement.

3. Le pôle Ressources

Nous peinons à trouver le financement du poste nécessaire à l'articulation du travail en réseau, au soutien technique des partenaires qui nous sollicitent très régulièrement ; la nature de l'accompagnement et les diverses questions posées nécessitant des réponses souvent complexes.

4. Le centre d'hébergement de stabilisation

De façon globale, le montant des dépenses réalisées est très proche de celui envisagé au budget (99%).

L'augmentation conjointe de la dotation globale (+10000 euros en 2017) et des participations des résidentes a permis de ne pas faire de reprise sur provisions, et de faire apparaître un léger excédent.

Concernant l'affectation du résultat 2017 du CHS :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 8070 euros. Nous sollicitons auprès de l'organisme de tutelle son affectation en réserves affectées au besoin en fond de roulement.

Evolution du résultat global

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CHARGES	440 939	442 566	454 120	495 111	539 535	547 813	596 946
Dont charges de personnel	279 701	287 894	294 487	307 107	376255	353 845	404 857
En pourcentage	63%	65%	65%	62%	70%	65%	68%
PRODUITS	447 453	426 136	473 625	513 959	561613	573 573	591 830
Dont subventions	383 199	390 636	431490	447 428	482345	470 019	510 934
En pourcentage	85%	92%	91%	87%	86%	82%	86%
RESULTAT	6 514	- 16 429	19 506	18 848	22078	25760	- 5116

L'engagement à titre bénévole en 2017

	Heures fournies	Coût horaire	TOTAL en euros
Administration de l'association	132	22€/heure	2904.00
Accueil des femmes	125	22€/heure	2750.00
Aide gestion des locaux	49	22€/heure	107800
Sensibilisation grand Public - 25 novembre/ 8 mars	72	22€/heure	1584.00
Opération NOCIBE	280	22€/heure	6160.00
Accueil Bénévoles	8	22€/heure	176.00
Actions de prévention (hors temps de réflexion et élaboration des outils)	32	22€/heure	704.00
Participation CA FNSF /commission nationale justice /Université d'automne	60	22€/heure	1320.00
TOTAL HEURES	754 heures		16676.00

Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

La situation financière de l'association est saine. Néanmoins, notre déficit 2017 vient diminuer nos réserves, comme mentionné sur les indicateurs attenants à ce rapport.

Evolution prévisible

L'augmentation de l'activité associée au versement de plus en plus tardif des subventions, nous oblige à augmenter nos réserves de trésorerie. Il nous faudrait constituer une réserve équivalente à 5 mois de fonctionnement, soit 200 000 €.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Prolongation du CDD à temps plein de Océane SIDER jusqu'au 31 aout 2018, en renfort sur l'accueil et l'accompagnement des femmes.
Elargissement des plages d'accueil sur la permanence du Genevois pour tenter de palier à la sur-fréquentation.

Activités en matière de recherche et développement

Néant

Quatre axes prioritaires ont été définis concernant les actions de l'association :

- Le logement : Poursuivre la recherche de dispositifs alternatifs et innovants pour les femmes afin de maintenir leur autonomie et d'éviter des contraintes institutionnelles, administratives,
- Le renforcement du lien avec la Justice : Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'évaluation personnalisée des victimes (EVVI, EValuation of Vltims),
- La communication pour rendre l'association plus visible : recherche de financements pour améliorer notre site internet, pour imprimer nos nouvelles plaquettes à destination des partenaires.
- Le plan de développement de l'association : Retravailler nos objectifs pour les trois prochaines années.

Concernant les engagements politiques et militants de l'association :

Nous sommes très inquiètes sur le devenir des associations en général et la nôtre en particulier par rapport aux intentions et à la politique menée par les pouvoirs publics, en matière de financement. Nous resterons donc vigilantes aux axes définis, feront des alertes si nécessaires et des propositions pour pérenniser nos actions.

Nous serons également présentes pour vérifier ce que les instances compétentes font de la parole des femmes dans le cadre des plaintes déposées. Nous alerterons en cas de difficultés. Les projets de loi à venir mobilisent également toute notre attention. Il n'est pas admissible que ces décennies de lutte, par plusieurs générations de femmes, soient bafouées par des lois nouvelles replongeant les femmes dans des situations de soumission et de souffrances. Il serait

important que les conséquences des violences deviennent une question de santé publique.

Pour terminer, je souhaite, au nom de l'association, remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent chaque année à nos côtés, vous les femmes, mais aussi les bénévoles, les donateurs, les adhérents, les partenaires et toute l'équipe salariée.

Avec le soutien de

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance
La Cour d'Appel de Chambéry
Le Conseil Départemental de Haute-Savoie
La Caisse d'Allocations Familiales
Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Les Clubs Soroptimists
La fondation Erica
Le Rotary Club
Les Néo'Vents
La chorale Tao Mousso
L'entreprise TEFAL
Et de toutes et tous nos adhérent.es

Des communes de (par ordre alphabétique) :

Grand Annecy
Annemasse – Les Voirons Agglomération
Argonay
Bonneville
Cluses
Contamines sur Arve
Cruseilles
Fillinges
Gaillard
Groisy
La Balme de Sillingy
La Balme de Thuy
La Roche sur Foron
Marignier
Monnetier Mornex
Petit Bornand
Reignier
Rumilly
Saint Jorioz
Saint Julien en genevois
Saint Pierre en Faucigny
Sevrier
Seynod
Sillingy
St Sixt
Thonon Agglo
Thônes
Villaz

